

Financement de l'économie

Le taux de change effectif nominal de l'euro s'est apprécié de 2,6% entre septembre et novembre 2004 et de 4,6% entre avril et novembre 2004. Cette appréciation de l'euro provient de l'évolution de son cours par rapport au dollar et à la livre sterling. Le taux de change effectif nominal du dollar s'est déprécié de 5,7% entre mai et novembre 2004. Cette évolution est intervenue en dépit d'un resserrement progressif de la politique monétaire américaine, dont le taux directeur a rejoint le niveau du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (2,00%). Les conditions de financement de la zone euro restent cependant favorables en raison de la faiblesse des taux longs et de la stabilité des marchés d'actifs. Les volumes de financement continuent donc de croître à un rythme soutenu.

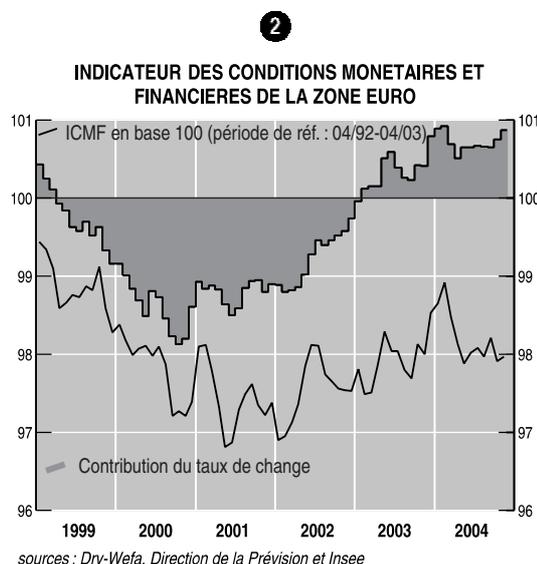
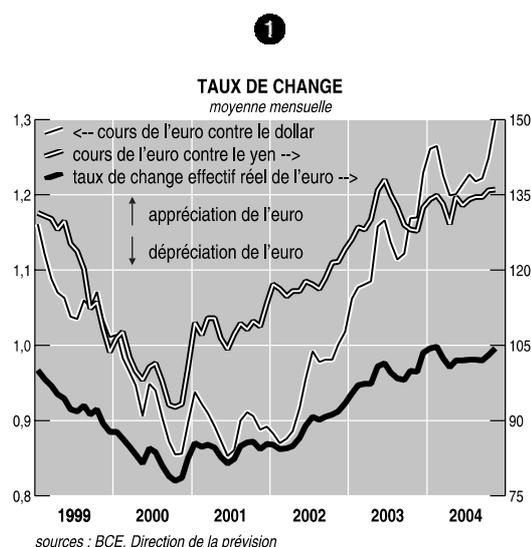
Le dollar s'est replié contre la plupart des devises, tandis que l'euro s'appréciait principalement vis-à-vis de la monnaie américaine

Le taux de change effectif nominal du dollar s'est déprécié de 5,7% entre mai et novembre 2004. Une dépréciation a été enregistrée vis-à-vis de toutes les grandes devises des économies partenaires des États-Unis, à l'exception de certaines monnaies asiatiques, comme le yuan chinois ou le dollar de Hong-Kong. Il semble que les opérateurs de marché aient privilégié sur la période récente une appréhension de l'économie américaine centrée sur l'ampleur de son déficit extérieur courant et sur la fragilité de son mode de financement actuel. Les inquiétudes relatives à la pérennité des interventions des banques centrales asiatiques sur le marché des changes ont notamment constitué un facteur important dans l'évolution du cours du dollar au cours du quatrième trimestre de 2004.

Cette baisse généralisée du dollar constitue le principal facteur de la hausse de l'euro sur la période récente. Le taux de change effectif de l'euro n'a ainsi progressé que de 2,9% entre mai et novembre 2004 tandis que l'euro s'appréciait de 7,9% par rapport au dollar sur la même période. L'euro s'est également apprécié de 4,0% par rapport à la livre britannique entre mai et novembre 2004, mais a enregistré une hausse limitée à 1,2% par rapport au yen et s'est replié vis-à-vis du dollar canadien ou du franc suisse.

L'appréciation de l'euro contre le dollar a temporairement été endiguée de mars à septembre 2004 grâce aux déclarations des autorités monétaires défavorables à une « volatilité excessive » des taux de change. Mais elle s'est réaffirmée depuis l'automne. En effet la valeur de l'euro est passée de 1,22 \$ en septembre à 1,25 \$ en octobre puis à 1,30\$ en novembre.

Ces évolutions du taux de change effectif de l'euro peuvent avoir des effets significatifs sur l'activité économique (cf. encadré). L'appréciation de leur



impact doit cependant prendre en compte le bas niveau des taux d'intérêts monétaires et obligatoires (cf. graphique 2).

En dépit du resserrement graduel de la politique monétaire américaine, les taux longs demeurent peu élevés

Aux États-Unis, la Réserve Fédérale a procédé à partir du 30 juin 2004 à un resserrement graduel de sa politique monétaire, après avoir maintenu pendant un an son taux d'intérêt directeur au niveau historiquement bas de 1% (cf. graphique 3). Cette remontée du taux directeur s'est traduite jusqu'à présent par quatre relèvements successifs de 0,25 point intervenus le 30 juin, le 10 août, le 21 septembre et le 10 novembre. Selon la Réserve Fédérale, la hausse des prix de l'énergie n'a pas pour l'instant affecté de manière excessive la croissance économique ou l'évolution des prix à la consommation. Sous réserve du maintien de cette situation économique, la Fed devrait continuer à remonter peu à peu son taux directeur. Ainsi les taux à terme suggèrent une nouvelle hausse du taux directeur de 25 points de base à la mi-décembre 2004.

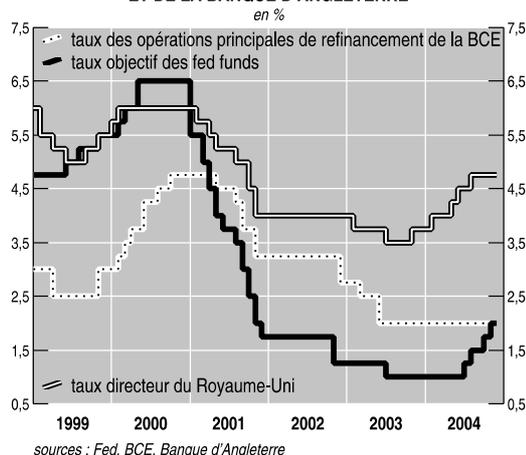
Les taux longs publics américains, qui avaient précédemment incorporé les anticipations de relèvements des taux directeurs en passant de 3,8% en mars à 4,7% en juin, sont revenus à 4,1% en octobre à cause de la modération des anticipations d'inflation.

Au Royaume-Uni, la banque centrale a maintenu inchangé son taux directeur à 4,75% depuis le dernier relèvement du 5 août. Le ralentissement de la croissance économique et les prémices d'un retournement du marché de l'immobilier poussent les opérateurs des marchés financiers à privilégier comme scénario central une stabilité de ce taux au cours du premier semestre 2005.

En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu inchangé son taux directeur à 2%. Elle estime que, bien que l'inflation excède légèrement le seuil de 2% en raison des répercussions mécaniques de la hausse du prix du pétrole, les projections d'évolution des prix à moyen terme demeurent conformes à l'objectif de stabilité. En effet, l'impact des salaires et des marges (effets de second tour) serait limité (cf. le dossier « Prix du pétrole : doit-on s'attendre à une spirale inflationniste? »). Au vu des contrats à terme, les investisseurs sur les marchés de taux ne s'attendent pas à un durcissement monétaire de la part de la BCE avant mi-2005.

En zone euro cette stabilité du taux directeur s'est accompagnée d'un mouvement de baisse des taux longs publics, ces derniers revenant de 4,4% en juin à 4,0% en octobre, en raison des inquiétudes des opérateurs sur les perspectives de croissance économique. Cette baisse des taux longs en zone euro se

3
TAUX DIRECTEURS DE LA FED, DE LA BCE
ET DE LA BANQUE D'ANGLETERRE



lit également dans l'évolution de la courbe des rendements française. Les taux longs se sont ensuite stabilisés à ce niveau bas en novembre.

Au total les taux courts, ainsi que les taux longs, de la zone euro et des États-Unis ont donc convergé vers des niveaux proches entre juin et novembre : les taux directeurs se situent à 2,0% et les taux longs publics aux environs de 3,9-4,2%. Ces évolutions contribuent à constituer un environnement financier accommodant.

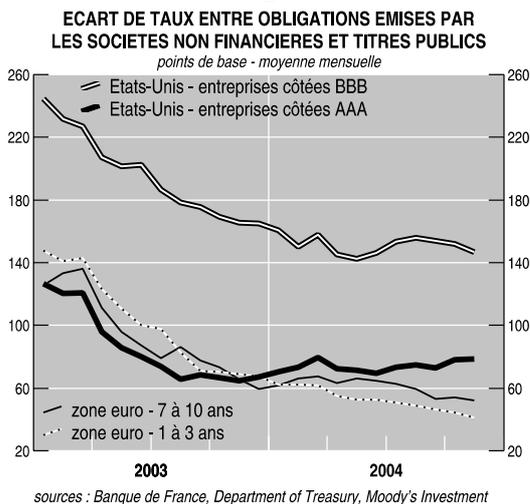
Les conditions de financement restent favorables

Les bourses continuent de se maintenir en dépit du ralentissement de la croissance économique. Les principaux indicateurs boursiers semblent en effet s'être stabilisés depuis début 2004. Sur plus courte période, la faiblesse des variations est également remarquable : le Dow-Jones a progressé de 1% entre juin et novembre, le DJ euro stoxx 50 de 3% et le CAC40 de 2%. De même, si le Nikkei subit une baisse, celle-ci demeure limitée (-5%).

A cette stabilité des marchés d'actifs, favorable au financement des entreprises, est venue s'ajouter la diminution des coûts d'endettement de marché et d'intermédiation. Ainsi, en matière de financement sur les marchés obligataires, les sociétés américaines et européennes ont non seulement bénéficié de la diminution des taux longs publics mais également d'une baisse de leurs spreads⁽¹⁾ de quelques points de base (cf. graphique 4).

(1) Le spread est une mesure de la prime de risque supportée par les sociétés privées, égale à l'écart entre le rendement des titres de dettes émis par les sociétés non financières et celui des titres d'État « sans risque ».

4



Enfin, les conditions d'octroi du crédit demeurent favorables en zone euro. Ainsi les taux des prêts bancaires n'ont que faiblement progressé durant l'été, répercutant partiellement et avec retard la hausse des taux longs survenue durant la période précédente. En outre, les enquêtes auprès des banques en zone euro montrent que ces dernières prévoient une stabilisation de leurs conditions de crédit et un maintien du rythme de croissance de la demande de crédits des ménages et des entreprises au quatrième trimestre.

Le rythme de croissance des crédits reste soutenu, ce qui pousse à la hausse l'endettement des ménages

Dans la zone euro, les crédits au secteur privé ont crû de 3,6% en mars 2004 à 7,7% en juillet 2004 en glissement trimestriel annualisé. Ce rythme de croissance a cependant subi une légère décélération, peut-être favorisée par la modeste hausse du coût du crédit durant l'été, le ramenant à 6,5% en septembre.

En France les crédits accordés au secteur privé demeurent également dynamiques. Les crédits aux ménages ont connu une accélération durant l'été (progressant de 12,1%, en glissement trimestriel annualisé des encours, en août contre 8,8% en mai) avant de revenir en septembre sur un rythme de 8,3%. Ces variations s'expliquent principalement par celles des crédits au logement dont le taux de croissance est passé de 11,1% en mai à 15,8% en août puis à 12,5% en septembre. Les crédits de trésorerie aux ménages, qui concernent les crédits à la consommation mais également des crédits non-affectés, ont connu un profil d'évolution comparable, avec une nette accélération durant l'été (taux de croissance supérieur à 7%), mais sont retombés sur un taux de croissance de 2,8% en septembre. Cette inflexion brusque de leur rythme de croissance doit

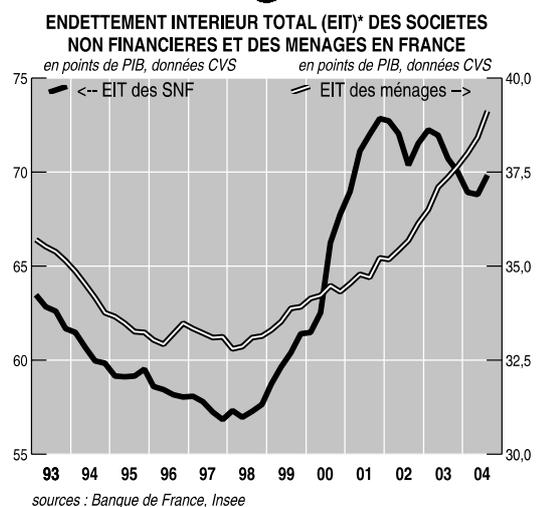
cependant être interprétée avec prudence en raison de son caractère récent et de la variété des types de crédit inclus sous cette rubrique.

Les crédits aux sociétés non-financières, qui évoluaient sur des rythmes de croissance nettement inférieurs à ceux des ménages, ont connu durant l'été une accélération. Ainsi le taux de croissance des crédits à l'investissement est-il passé de 0,4% en juillet à 4,3% en septembre 2004. De même celui des crédits de trésorerie a augmenté, passant de 3,7% à 12,5% sur la même période. Les entreprises ont toutefois sur la même période moins recouru aux financements de marché à court terme.

Globalement l'endettement intérieur total en France continue de progresser à un rythme soutenu, même s'il fléchit un peu : le taux de croissance de l'endettement intérieur total passe en effet de 3,9% en mars 2004 à 8,4% en août 2004 avant de ralentir à 6,5% en septembre. En termes de poids relatif de la dette, l'EIT des ménages, exprimé en points de PIB, continue d'augmenter et celui des entreprises croît après une phase de stabilisation (cf. graphique 5).

En définitive, les conditions de financement demeurent donc favorables et la croissance des volumes de financement demeure soutenue. Les incertitudes se concentrent donc actuellement sur les évolutions du taux de change de l'euro et leurs répercussions éventuelles. ■

5



* L'endettement intérieur total (EIT) des sociétés non-financières (SNF) agrège l'ensemble des dettes des SNF résidentes contractées auprès des résidents ou des non-résidents, sous forme de prêts ou d'émission de titres de créances sur les marchés de capitaux.

ENCADRÉ : APPRÉCIATION DE L'EURO DES CAUSES INCERTAINES MAIS DES CONSÉQUENCES POUR LA COMPÉTITIVITÉ

Tenter d'isoler les facteurs à l'origine de l'appréciation récente du taux de change effectif nominal de l'euro, de 4,6% entre avril et novembre 2004, aboutit à plusieurs impasses. Trois grands schémas sont en effet privilégiés par la littérature économique, mais aucun ne rend compte du mouvement de 2004 :

1/ L'appréciation peut tout d'abord être analysée comme la mise en place d'un mécanisme de rééquilibrage du solde extérieur de long terme : en effet le taux de change effectif de l'euro, après avoir perdu près de 20% entre janvier 1999 et octobre 2000, a cru de 37% en termes nominaux, et pratiquement d'autant en termes réels, entre octobre 2000 et novembre 2004. Or ce mouvement d'appréciation a été concomitant avec l'amélioration du solde extérieur courant de la zone euro. Mais cette interprétation ne peut être validée que sous réserve d'estimer le solde courant à moyen terme de la zone euro, compte tenu des caractéristiques structurelles de son économie (productivité, taux d'épargne...). Les estimations effectuées en la matière situent le taux de change d'équilibre entre l'euro et le dollar dans une fourchette comprise entre 1,0 et 1,3 environ, ce qui rend difficile l'analyse de l'évolution actuelle.

2/ Les mécanismes de court et moyen termes que sont les anticipations de croissance économique, les différentiels de taux d'intérêt et la parité des pouvoirs d'achat ne permettent pas, eux non plus, d'expliquer totalement l'évolution récente du taux de change effectif de l'euro. Ainsi, en supposant que l'écart de croissance constaté constitue un indicateur même très approximatif de l'écart de croissance anticipé, il apparaît que cet écart entre la zone euro et les États-Unis est passé de -0,4 point de PIB au premier trimestre à -0,3 point au deuxième trimestre puis à -0,7 point au troisième trimestre 2004 au détriment de la zone euro. De même l'écart de taux d'intérêt réel long entre la zone euro et les États-Unis est resté limité, ce qui n'aurait théoriquement pas dû être le cas. Enfin l'évolution comparée des prix entre la zone euro et les États-Unis sur la période donne un différentiel très inférieur au mouvement du change, phénomène de décalage de court terme d'ailleurs fréquemment observé dans les études portant sur le fonctionnement effectif de la parité des pouvoirs d'achat.

3/ Enfin, les modèles de très court terme, reposant sur la prise en compte des informations nouvelles par les opérateurs de marché, permettent de retracer plus finement la chronique des évolutions de change récentes mais trouvent leurs limites dans la diversité, et surtout la variabilité, des indicateurs privilégiés par les agents. Ainsi la forte dépréciation du dollar survenue à la mi-octobre a-t-elle eu lieu alors que les agents connaissaient déjà depuis la mi-septembre les résultats décevants du solde extérieur courant américain du deuxième trimestre. L'inquiétude semble être venue de la publication par le trésor américain de chiffres d'achats de titres américains par l'étranger moins importants pour le mois d'août.

Au total, s'il est clair que l'évolution récente du taux de change effectif de l'euro a largement été guidée par celle de la parité euro-dollar, ses ressorts économiques pro-

fonds restent difficiles à comprendre, ce qui est conforme au constat de la faiblesse prédictive des modèles de change existant⁽¹⁾.

Des éléments d'estimation de l'impact direct de cette appréciation sur l'activité économique sont fournis par des modélisations économétriques de la zone euro. On simule une hausse de 5% de l'euro par rapport au dollar, de façon linéaire, entre le deuxième trimestre de 2004 et le deuxième trimestre de 2005. Il convient de relever que le modèle zone euro (MZE⁽²⁾) ne permet d'évaluer que l'impact direct sur la zone euro de l'appréciation de la monnaie unique. La simulation est réalisée sans « bouclage mondial », autrement dit elle n'intègre pas les effets de la dépréciation du dollar sur l'économie mondiale et leurs conséquences en terme de ralentissement de demande mondiale adressée à la zone euro.

En termes d'impact direct sur la croissance, l'appréciation de l'euro a un effet déflationniste et dégrade la compétitivité-prix des firmes européennes. La consommation des ménages est très légèrement favorisée grâce au gain de pouvoir d'achat sur les importations et aux effets de richesse liés à la baisse des taux d'intérêt. Toutefois les pertes de compétitivité entraînent une baisse des exportations et un surplus d'importations qui pèsent directement sur l'activité.

Au final, les pertes de compétitivité de la zone euro liée à notre hypothèse d'appréciation de l'euro de 5% entraînent une baisse du taux de croissance du PIB d'environ 0,1 point.

Cette évaluation est sans doute en deçà de l'effet global de la chute du dollar sur les économies européennes. Notamment, elle n'intègre pas les conséquences de la dépréciation de la monnaie américaine sur les partenaires commerciaux des États-Unis, et la réduction de demande mondiale adressée à la zone euro qui en découlerait. ■

Impact à l'horizon du deuxième trimestre de 2005 d'une hausse progressive du cours de l'euro selon le modèle MZE

(écart de taux de croissance annuel, en %)	
	+ 5% euro
Prix à la consommation	-0,08
Consommation	+0,02
Exportations	-0,2
Importations	+0,2
PIB en volume	-0,1

Note : cet écart correspond à la différence entre le taux de croissance annuel moyen des variables dans la variante considérée et celui des variables dans le scénario de base.

(1) Yin-Wong Cheung, Menzie D. Chinn et Antonio Garcia Pascual, *Empirical Exchange Rate Models of the Nineties : Are Any Fit to Survive ?*, NBER Working Paper, décembre 2002.

(2) Cf. « MZE : Un modèle macroéconomique pour la zone euro. » *Economie et Statistique* n°367.

Éléments du compte des administrations publiques

Les impôts reçus par les administrations publiques accélèreraient à 5,6% en 2004, marquant ainsi une rupture avec les croissances quasiment atones des recettes fiscales⁽¹⁾ observées sur 2002 et 2003 (respectivement 0,5% et 0,7%). Le rythme de progression des recettes serait inégalé depuis 1999. Cette remontée serait soutenue par la forte accélération aussi bien des impôts sur la production et les importations (+6,8% après +2,3%), des impôts courants sur le revenu et le patrimoine (+3,8% après -1,1%) que des impôts en capital (+9,9% après -4,0%). Le dynamisme spontané des recettes, lié à la reprise de la croissance, l'emporterait sur les effets des mesures de réduction d'impôts contenues dans les lois de finances initiale et rectificative de 2004.

Au premier semestre de 2005, la dissipation de l'effet des baisses d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) de 2004 et le maintien de l'activité économique, expliquerait l'augmentation de 3,0% des recettes par rapport au second semestre de 2004.

En 2004, l'évolution des impôts sur la production et les importations contribuerait pour plus de 2/3 à la croissance des recettes fiscales totales perçues par les administrations publiques

Les impôts sur la production et les importations expliqueraient pour plus de 2/3 la croissance des recettes fiscales perçues par les administrations publiques entre 2003 et 2004 (+5,6% après +0,7%), leur croissance passant de 2,3% en 2003 à 6,8% en 2004.

L'accélération des recettes nettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) grevant les produits expliquerait une bonne part de l'accélération des impôts sur la production et les importations. Soutenue par la consommation, la TVA aurait en effet accéléré en 2004 (6,7% après 3,0% en 2003).

(1) Dans cette fiche, les recettes fiscales regroupent les impôts sur la production et les importations (exemples TVA, TIPP, taxe professionnelle, taxe foncière...) et les impôts sur les revenus et les patrimoines des sociétés et des ménages (cf. tableau).

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾

(poids correspondant à l'année 2003)

	Glissements semestriels (évolution en %)							Niveaux en milliards d'euros			Moyennes annuelles (évolution en %)		
	2002		2003		2004		2005	2002	2003	2004	2002	2003	2004
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.						
Impôts sur la production et les importations (56,3%)	2,7	1,4	-0,1	3,0	4,6	2,1	2,4	230,1	235,5	251,5	4,2	2,3	6,8
TVA totale grevant les produits (25,6%)	3,0	0,6	1,1	2,7	5,2	1,7	1,6	104,0	107,2	114,3	3,6	3,0	6,7
Impôts spécifiques sur les produits (15,9%)	2,6	2,8	-2,7	3,1	5,2	1,2	4,1	66,1	66,6	71,3	5,6	0,8	7,0
Impôts sur les salaires et main d'oeuvre (4,0%)	5,8	2,9	1,1	5,6	2,9	8,0	3,5	15,9	16,7	18,6	8,2	5,0	11,0
Autres impôts liés à la production (10,7%)	1,2	0,5	0,7	2,4	3,1	2,1	1,6	43,8	44,7	47,0	1,8	2,0	5,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (41,6%)	-0,1	-8,9	5,9	0,4	4,1	-1,9	6,4	176,0	174,1	180,8	-4,3	-1,1	3,8
Impôts sur le revenu versés par les sociétés (7,8%)	-11,9	-1,4	-18,7	12,3	0,5	-3,0	12,1	38,0	32,6	35,2	-13,2	-14,3	8,0
Impôts sur le revenu versés par les ménages (30,2%)	4,9	-12,8	15,7	-2,7	4,7	-0,9	4,6	122,4	126,2	128,9	-1,0	3,1	2,1
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine (3,4%)	-7,4	7,5	-4,1	3,1	8,6	-9,2	9,3	14,3	14,1	15,7	-5,0	-1,2	10,9
Impôts en capital (2,1%)	14,3	-19,4	6,6	-9,9	-8,8	37,7	-34,1	8,9	8,6	9,4	9,1	-4,0	9,9
Total des impôts perçus par les APU	1,8	-3,6	2,5	1,6	4,1	1,1	3,0	415,1	418,2	441,7	0,5	0,7	5,6

Prévision

Les impôts sont classés ici et évalués selon les conventions de la Comptabilité nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale

(2) Recouvrement notamment sur l'impôt sur le revenu proprement dit (IR) et la CSG

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2003

NB : Certaines données comme la TVA totale, grevant les produits et les impôts spécifiques sur les produits, sont corrigées des jours ouvrables, ce qui a un effet sur les données annuelles

De la même manière, les impôts spécifiques sur les produits contribueraient fortement à l'accélération des impôts sur la production et les importations. Ils accélèreraient nettement en 2004, passant de 0,8% en 2003 à 7,0%. Ce mouvement prononcé reposerait à la fois sur une accélération de la consommation de produits pétroliers observée au premier semestre de 2004 et sur le relèvement des droits de consommation sur les tabacs au 5 janvier 2004.

Également, les recettes sur les « Autres impôts liés à la production » devraient accélérer fortement en 2004 (+5,3% après +2,0%). Cette hausse proviendrait essentiellement du dynamisme de l'assiette des impôts locaux et interviendrait malgré le relâchement en 2004 de la pression fiscale (+1,0% après +2,2% en 2003⁽²⁾).

Enfin, les impôts sur les salaires et la main d'œuvre, du fait de leur faible poids dans les impôts sur la production et les importations (7,1% en 2003), influeraient moins fortement sur l'accélération de ces derniers mais croîtraient néanmoins de 5,0% en 2003 à 11,0% en 2004. Cette hausse proviendrait de la mise en place de la contribution solidarité au 1^{er} juillet 2004⁽³⁾, du relèvement des taux du Versement transport destiné au financement des réseaux de transport collectif et de l'évolution de la masse salariale sur laquelle sont indexées les taxes sur les salaires et les autres cotisations (*cf. fiche « Revenus des ménages »*).

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine enregistreraient une croissance fortement dynamique en 2004

La forte contribution des impôts courants sur le revenu et le patrimoine à la croissance des recettes fiscales totales perçues par les administrations publiques en 2004 découlerait aussi bien des impôts sur le revenu versés par les ménages (+2,1% après +3,1%), des impôts sur le revenu versés par les sociétés (+8,0% après -14,3%) que des « Autres impôts sur le revenu et le patrimoine » (+10,9% après -1,2%).

L'augmentation en 2004 du produit des impôts sur le revenu (y compris CSG) acquittés par les ménages aurait été plus forte au cours du premier semestre de 2004 en raison de la concentration sur le second semestre de 2003 des baisses de l'IRPP. Toutefois, la prise en compte des nouvelles baisses d'impôts dès le début de 2004 dans les premiers acomptes et mensualités aurait atténué la hausse des recettes d'IRPP enregistrée au premier semestre de 2004. Au second semestre de 2004, l'augmentation serait soutenue par l'apparition de nouvelles recettes liées à la mise en place de la contribution solidarité.

Les impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et non financières repartiraient en hausse en 2004 (+8,0%), marquant ainsi une rupture avec

les baisses importantes enregistrées les deux années précédentes (-13,2% pour 2002 et -14,3% pour 2003). L'anticipation par les sociétés de l'amélioration de leurs bénéfices en 2004 serait à l'origine de la progression des acomptes d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'année 2004 versés au premier semestre de 2004 par rapport à ceux du premier semestre de 2003.

Enfin, les avantages temporaires consentis en matière de donation en pleine propriété ainsi qu'un possible « effet canicule » sur les droits de succession⁽⁴⁾ contribueraient à relancer les impôts en capital. Ces derniers repartiraient à la hausse en 2004 (+9,9% après -4,0%).

Au premier semestre de 2005, les recettes fiscales des administrations publiques augmenteraient de 3,0% en glissement semestriel

La hausse des recettes des administrations publiques au premier semestre de 2005 proviendrait du redressement d'une part, des impôts courants sur le revenu et le patrimoine (+6,4% après -1,9% au second semestre de 2004) et d'autre part, des impôts sur la production et les importations (+2,4% après +2,1%).

La progression des impôts sur le revenu et le patrimoine serait imputable à l'accélération d'une part des impôts sur le revenu versés par les ménages (+4,6% après -0,9% au second semestre de 2004) liée à la pause dans les mesures de baisse de l'IRPP, à l'élargissement de l'assiette de la CSG et au relèvement de ses taux⁽⁵⁾ et, d'autre part, des impôts sur le revenu versés par les sociétés (+12,1% après -3,0%) liée à l'amélioration de leur rentabilité en 2004.

Les impôts sur la production et les importations seraient soutenus par les impôts spécifiques sur les produits (+4,1% après +1,2% au second semestre de 2004) qui accélèreraient de concert avec la consommation en énergie (+1,3% après -1,2%). Les recettes de TVA grevant les produits ralentiraient légèrement au premier semestre de 2005 (+1,6% après +1,7%) en dépit de la petite accélération observée sur les consommations finales (+0,8% après +0,6%) et intermédiaires (+1,3% après +1,1%). ■

(2) Source : Dexia

(3) Mesures concernant les personnes dépendantes

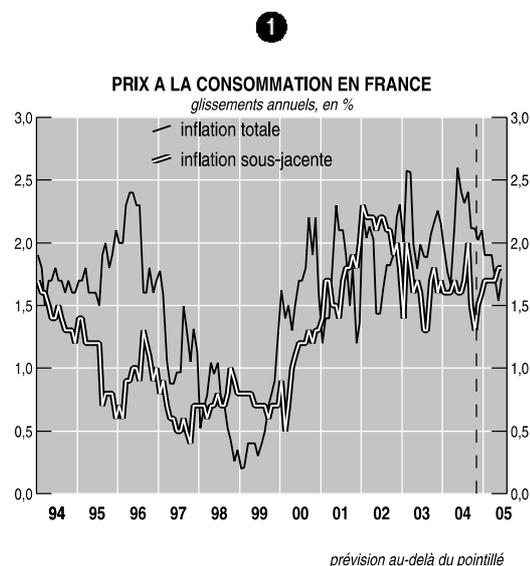
(4) Les donations consenties en pleine propriété entre le 25 septembre 2003 et le 30 juin 2005 bénéficient d'une réduction de droits de 50%, quel que soit l'âge du donateur.

(5) Mesures mises en oeuvre dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie

Prix à la consommation

Durant l'été 2004, l'inflation a connu une décrue (2,1% en septembre après 2,4% en juin), qui s'explique essentiellement par le recul des prix alimentaires. Sous les hypothèses d'un cours du Brent à 46 dollars le baril au quatrième trimestre et d'un taux de change autour de 1,30 dollar pour 1 euro en fin d'année, l'inflation se stabiliserait (+2,1% en décembre, cf. graphique 1). L'inflation sous-jacente évoluerait peu au second semestre de 2004 (+1,6% en décembre comme en juin).

Au premier semestre de 2005, sous les hypothèses d'un cours du Brent à 42 dollars le baril au premier trimestre puis à 40 dollars le baril au deuxième trimestre et d'un taux de change stable, l'inflation diminuerait de nouveau (+1,7% en juin 2005). Les tarifs de l'énergie enregistreraient en effet une détente tandis que les prix du tabac demeureraient stables. L'inflation sous-jacente s'accroîtrait légèrement (+1,8% en juin 2005) : les prix des produits manufacturés accéléreraient sous l'effet de la hausse passée des prix des matières premières industrielles, sans que cela se traduise par une hausse durable (voir dossier « Prix du pétrole : doit-on s'attendre à une spirale inflationniste ? »).



Les prix de l'énergie fléchiraient à partir de la fin de 2004

Au second semestre de 2004, le glissement annuel des prix de l'énergie augmenterait de nouveau (+9,5% en glissement annuel en décembre après +6,9% en juin). Les prix du gaz de ville se redresseraient en effet fortement en novembre (+3,8% en glissement annuel en décembre après -8,2% en juin), leurs évolutions étant liées avec retard à celles du prix du pétrole. Le glissement annuel

LES PRIX À LA CONSOMMATION

Regroupements (pondérations 2004)	Glissements annuels en fin de semestre					Moyennes annuelles		
	juin 2003	déc. 2003	juin 2004	déc. 2004	juin 2005	2002	2003	2004
	(évolution en %)							
Alimentation (17,1%)	2,5	2,4	1,4	0,5	1,0	2,6	2,3	0,7
Tabac (2,1%)	10,3	30,2	29,0	9,5	-0,2	8,4	14,3	25,0
Produits manufacturés (29,8%)	0,2	0,4	0,2	0,2	0,8	0,7	0,2	0,2
Énergie (6,9%)	0,5	-0,1	6,9	9,5	1,1	-1,6	2,5	4,9
dont : produits pétroliers (4,1%)	-0,3	-0,5	12,0	15,4	-0,3	-3,2	3,1	8,7
Services (44,1%)	2,9	2,4	2,4	2,6	2,7	3,0	2,6	2,6
dont : loyers-eau (7,5%)	2,9	2,5	2,6	3,2	3,3	2,4	2,7	2,8
services de santé (5,3%)	4,7	1,0	0,6	0,5	0,5	3,5	3,7	0,8
transports-communications (4,9%)	2,6	1,5	0,7	0,9	0,9	1,1	1,6	0,9
autres services (26,3%)	2,6	2,8	3,1	3,2	3,1	3,3	2,8	3,2
Ensemble (100%)	2,0	2,2	2,4	2,1	1,7	1,9	2,1	2,1
Ensemble hors énergie (93,1%)	2,1	2,4	2,1	1,6	1,6	2,2	2,1	1,9
Ensemble hors tabac (97,9%)	1,8	1,6	2,0	1,9	1,6	1,7	1,9	1,6
Inflation sous-jacente (61,3%) ⁽¹⁾	1,6	1,7	1,6	1,6	1,8	2,1	1,6	1,6

■ Préviation

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

des prix des produits pétroliers s'accroîtrait également (+15,4% en glissement annuel en décembre après +12,0% en juin) atteignant un pic à 19,6% en octobre.

Au premier semestre de 2005, les prix de l'énergie ralentiraient nettement (cf. graphique 2). Leur glissement annuel reviendrait à 1,1% en juin 2005 après 9,5% en décembre 2004. Du fait de la baisse des prix du pétrole, les prix des produits pétroliers décélèreraient fortement (-0,3% en glissement annuel en juin 2005 après +15,4% en décembre 2004). Les prix de l'électricité augmenteraient toutefois au premier semestre de 2005 (+2,5%), modérant ainsi le ralentissement des prix de l'énergie.

Les hausses de prix alimentaires resteraient contenues

Au second semestre de 2004, le glissement annuel des prix des produits alimentaires fléchirait nettement pour revenir à +0,5% en glissement annuel en décembre, après +1,4% en juin (cf. tableau). Ce mouvement s'expliquerait par la forte décélération des prix de l'alimentation hors produits frais (cf. encadré). Après avoir fortement baissé durant l'été en raison d'une offre abondante due à des conditions climatiques favorables, les prix des produits frais se redresseraient de leur côté au cours de l'automne.

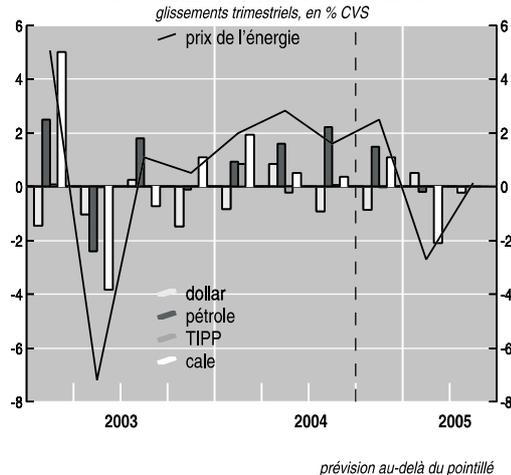
Le glissement annuel des prix de l'alimentation remonterait au premier semestre de 2005 (+1,0% en juin 2005 après +0,5% en décembre 2004) : sous l'hypothèse que les prix de produits frais connaissent des évolutions proches de leur tendance de long terme, leur glissement annuel se redresserait de façon notable.

Les prix des produits manufacturés se redresseraient, entraînés par les hausses passées des prix des matières premières

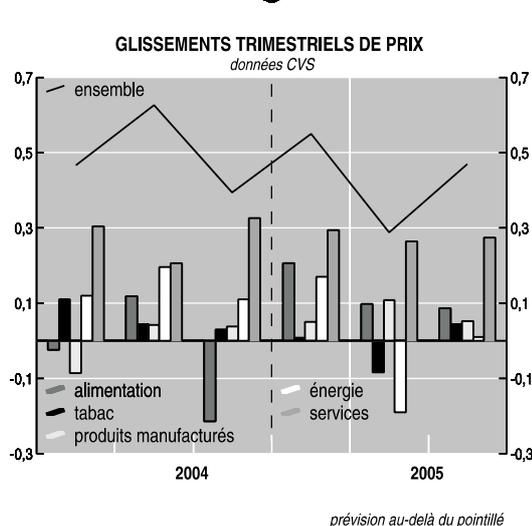
Au second semestre de 2004, les prix des produits manufacturés enregistreraient une légère accélération (cf. graphique 4). La pression exercée par les hausses passées des prix des matières premières industrielles importées augmenterait en effet notablement. Elle serait toutefois atténuée par l'appréciation passée du taux de change de l'euro.

Au premier semestre de 2005, le glissement annuel des prix des produits manufacturés se redresserait significativement (+0,8% en juin 2005 après +0,2% en décembre 2004). Cette augmentation entretiendrait la légère remontée de l'inflation sous-jacente. L'impact haussier des hausses passées des prix des matières premières s'accroîtrait au premier trimestre. L'arrivée à son terme en janvier 2005 de l'Accord sur les Textiles et les Vêtements aurait toutefois un effet modérateur sur les prix de l'habillement. Par ailleurs, les prix des médicaments

2
CONTRIBUTIONS ECONOMIQUES A L'EVOLUTION
DU PRIX DES PRODUITS ENERGETIQUES



3
GLISSEMENTS TRIMESTRIELS DE PRIX

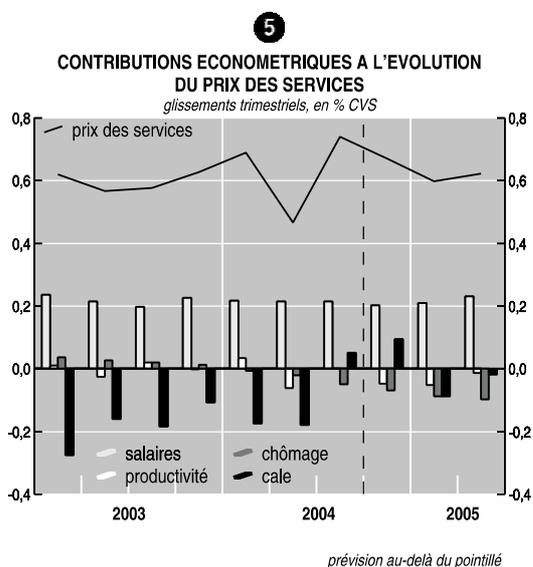
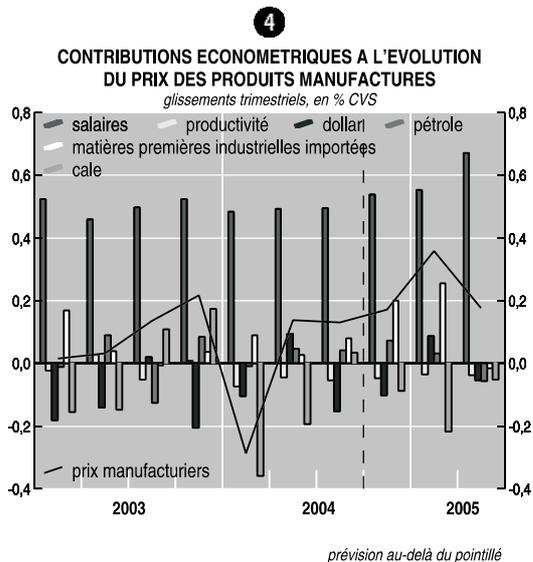


continueraient de diminuer. Ces baisses seraient liées à la poursuite du développement des génériques et à l'extension du tarif forfaitaire de responsabilité⁽¹⁾.

Le rythme de progression des prix des services se stabiliserait

Au second semestre de 2004, le glissement annuel des prix des services s'accroîtrait légèrement (+2,6% en décembre après +2,4% en juin). Les loyers enregistreraient en effet une accélération (+3,2% en décembre après +2,6% en juin) : ce mouvement serait lié à l'accélération de l'indice du coût de la construction (ICC). De plus, du fait de la hausse des cours du pétrole, les tarifs des services de transports connaîtraient un regain de dynamisme (+2,1% en décembre après +0,8% en juin).

(1) Dans certains cas, les médicaments appartenant à un même groupe générique sont remboursés sur la base d'un prix commun appelé tarif forfaitaire de responsabilité qui peut être différent de leur prix de vente. Le tarif forfaitaire de responsabilité est souvent proche du prix du générique le moins cher.



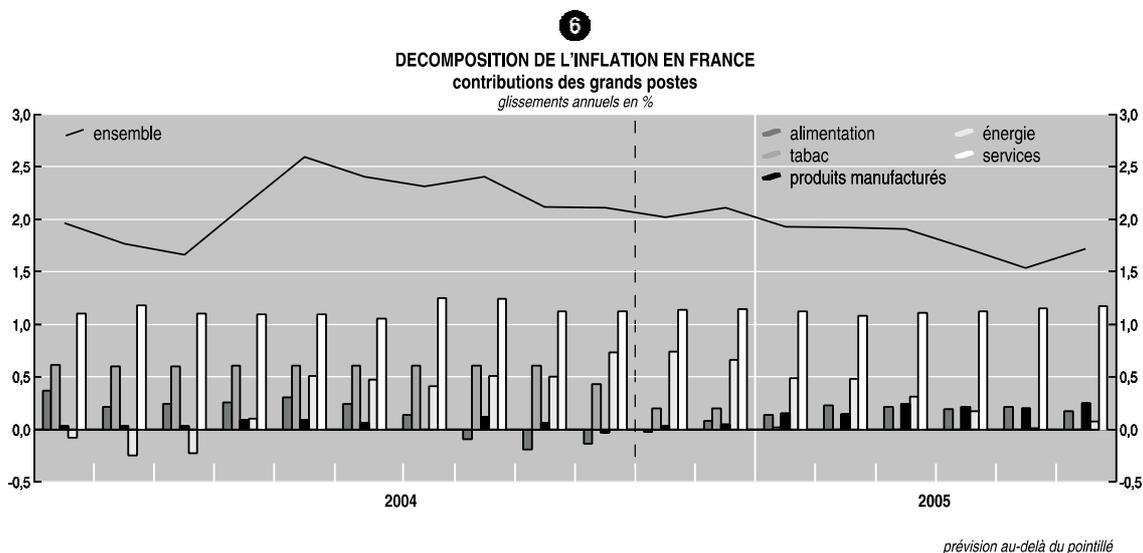
Au premier semestre de 2005, le glissement annuel des prix des services serait quasiment stable. Il passerait de 2,6% en décembre 2004 à 2,7% en juin 2005. L'impact des salaires sur les tarifs des services serait constant (cf. graphique 5).

Les prix des transports continueraient d'accélérer (+2,8% en juin 2005 après +2,2% en décembre 2004). La hausse passée des cours du pétrole tirerait de nouveau les tarifs vers le haut.

Le glissement annuel des prix des services de santé se stabiliserait au premier semestre de 2005 (+0,5% en juin 2005). La réforme de l'assurance maladie, qui entrerait en vigueur en janvier 2005, n'aurait pas d'effet direct sur l'indice des prix à la consommation (IPC). D'une part, l'application du forfait de 1 euro entraînerait une baisse des remboursements de la sécurité sociale mais ne modifierait pas le prix brut des actes médicaux qui entre dans le calcul de l'IPC. D'autre part, la hausse du forfait hospitalier (passage de 13 à 14 euros en janvier 2005) n'aurait pas non plus d'impact sur l'IPC car les services hospitaliers ne font pas partie du champ couvert par cet indice. Par ailleurs, la revalorisation des actes chirurgicaux prévue pour avril 2005 aurait un impact très faible sur l'IPC. L'application du forfait de 1 euro et la hausse du forfait hospitalier auraient toutefois un effet sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui serait de l'ordre de 0,1%.

Le glissement des prix des services de communication diminuerait nettement (-1,1% en juin 2005 après -0,3% en décembre 2004) : les tarifs des appels d'un poste fixe vers un téléphone mobile baisseraient fortement (-11%) au début de 2005. Les sommes perçues par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'acheminement des communications fléchiraient significativement.

Enfin, les prix des « autres services » ralentiraient très légèrement (+3,1% en juin 2005 après +3,2% en décembre 2004). En particulier, les hausses des tarifs des assurances seraient moins marquées en 2005 que cette année du fait notamment de la baisse passée du nombre d'accidents de la route. ■



ENCADRÉ : L'ÉVOLUTION DES PRIX DANS LA GRANDE DISTRIBUTION ET LEUR IMPACT SUR LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Le 17 juin dernier, les représentants des industriels et de la grande distribution ont signé un accord dans lequel ils se sont engagés à diminuer leurs prix. Cette baisse, qui concernait des produits de grande marque, devait porter sur l'alimentation hors produits frais et hors viande et sur les produits d'hygiène corporelle et d'entretien ménager. Son ampleur devait être de 2% en moyenne en septembre par rapport aux prix de vente pratiqués le 17 juin 2004.

Parallèlement, l'accord prévoyait la mise en place d'un dispositif de suivi des prix de la grande distribution. Les industriels et les distributeurs, réunis au sein de l'organisme paritaire ECR - France⁽¹⁾, ont confié à l'institut Iri, qui réalise des études de marché, l'élaboration d'un indicateur : celui-ci est établi à partir des relevés de prix d'un échantillon comprenant environ 18 000 références de produits de grande marque de la grande distribution. De son côté, l'Insee a construit un indice des prix des « produits de grande consommation⁽²⁾ ». La DGCCRF suit quant à elle les évolutions de prix des différents types de marques (marques nationales, marques de distributeurs, premiers prix) de la grande distribution au travers d'un échantillon de 300 produits.

Le nouvel indice calculé par l'Insee montre que les prix des « produits de grande consommation » ont baissé dans la grande distribution (-0,9% en octobre par rapport à juin), alors qu'ils sont stables dans les autres formes de vente. Ce repli est légèrement plus prononcé dans les hypermarchés (-1,0%) que dans les supermarchés (-0,7%). Cependant, au cours de ces dernières années, les prix ont augmenté nettement plus vite dans la grande distribution que dans les autres formes de vente. De janvier 1998 à juin 2004, les hausses sont respectivement de 14,4% et 11,0% (cf. graphique A).

Toutes formes de vente et tous types de marque confondus, les prix des produits concernés par l'accord du 17 juin ont connu des baisses notables. En octobre par rapport à juin 2004, les prix de l'alimentation hors produits frais et hors viande sont en repli de 1,0% (dont -3,3% pour les yaourts et desserts lactés, -2,2% pour les produits à base de chocolat et -2,1% pour les céréales ainsi que pour les cafés), ceux des savons de ménages et produits d'entretien de 1,4% et ceux des produits d'hygiène corporelle de 2,1%. Ces baisses ne sont pas habituelles puisque par exemple entre 1998 et 2003, l'alimentation hors produits frais et hors viande a augmenté en moyenne de 2,2% par an.

Par ailleurs, dans la grande distribution, alors que l'accord du 17 juin ne portait que sur les produits de grande marque, les prix des marques de distributeurs et des marques « premiers prix » ont également été revus à la baisse mais dans une moindre mesure : les producteurs de ces marques ont selon toute vraisemblance cherché à limiter la réduction des écarts de prix avec les grandes marques pour éviter un effritement de leurs parts de marché.

L'impact de l'accord du 17 juin serait de l'ordre de -0,2 point sur l'inflation. Les prix des produits de grande consommation, dont la part dans la consommation des ménages est de 17%, auraient été supérieurs d'environ 1,1% en l'absence d'accord. En effet, dans ce cas, les prix de l'alimentation hors produits frais auraient, selon un modèle économétrique tenant compte de l'évolution du cours du pétrole et du taux de change effectif de l'euro, augmenté de 0,2% entre juillet et octobre alors qu'ils ont diminué de 0,7% au cours de cette période. En outre, les prix des produits manufacturés de grande consommation, qui ont baissé de 1,0%, se seraient accrus de 0,7% d'après ce que suggèrent leur évolution tendancielle récente et leur saisonnalité. De nombreux facteurs plaident en effet en faveur de nouvelles hausses de prix des produits de grande consommation. D'une part, les salaires ont continué de progresser (+2,6% au troisième trimestre de 2004). D'autre part, les prix des matières premières et en particulier du pétrole se sont nettement raffermis depuis un an, l'appréciation de l'euro ayant toutefois un impact modérateur.

Malgré leur récent repli, les prix des « produits de grande consommation » ont augmenté plus vite que l'ensemble des prix à la consommation au cours des années récentes (respectivement +13,5% et +11,1% en octobre 2004 par rapport à 1998). Ce résultat s'explique par leur dynamisme dans la grande distribution. Dans les autres formes de vente, ils ont progressé moins vite que l'inflation globale. La hausse rapide des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution est en partie liée à des facteurs conjoncturels. À la fin de l'année 2000 et au début de 2001, la crise de la viande, due à l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) puis à l'épizootie de fièvre aphteuse s'est accompagnée d'une forte accélération des prix de la viande (+9,7% en glissement annuel en juin 2001 après +3,5% en octobre 2000). De plus, à l'approche du passage à l'euro, les prix de l'alimentation hors produits frais et hors viande ont fortement accéléré (+3,7% en glissement annuel en septembre 2001, contre +1,8% un an plus tôt) : certaines hausses ont été probablement anticipées avant la mise en œuvre de l'accord de stabilité des prix dans l'industrie et le commerce de novembre 2001 à mars 2002. Par ailleurs, l'évolution de la législation commerciale au milieu des années 90 et la concentration accrue du secteur ont vraisemblablement favorisé cette hausse des prix. Ces évolutions ont en effet probablement entraîné un affaiblissement de la concurrence entre grandes enseignes. Celles-ci ont d'ailleurs enregistré un accroissement significatif de leurs marges.

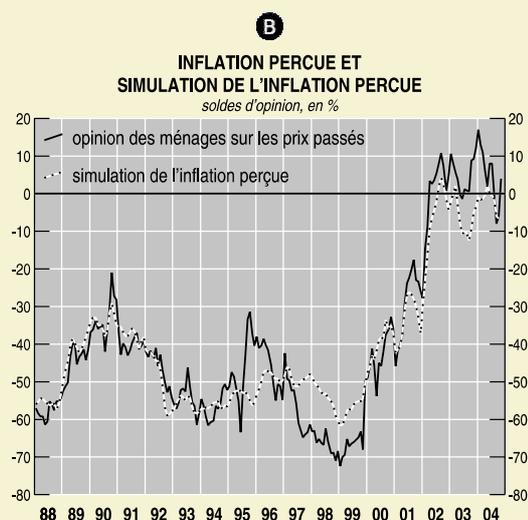
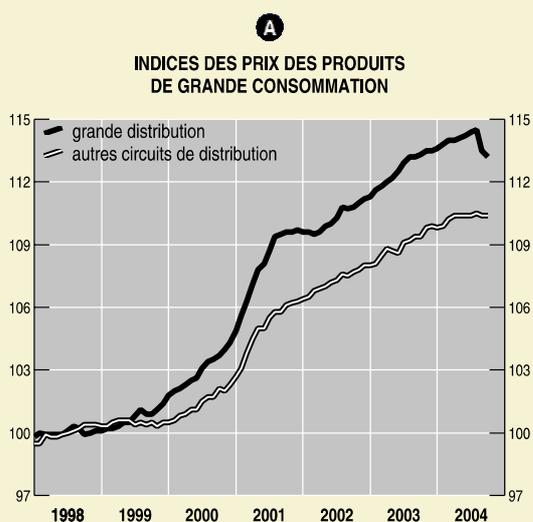
(1) ECR - France est une association créée en 1997 à laquelle adhèrent l'ensemble des distributeurs généralistes de l'Hexagone et près de 80 entreprises industrielles. Elle a pour but d'optimiser les relations entre industrie et commerce.

(2) Le champ des « produits de grande consommation » recouvre l'alimentation hors produits frais y compris viande, les produits d'entretien ménager et les produits d'hygiène-beauté.

ENCADRÉ : L'ÉVOLUTION DES PRIX DANS LA GRANDE DISTRIBUTION ET LEUR IMPACT SUR LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Alors que l'inflation a connu une progression modérée depuis 2000, l'opinion des ménages sur les évolutions passées de prix s'est fortement dégradée. La forte hausse des prix dans la distribution au cours de ces dernières années a probablement contribué à ce regain de pessimisme, les ménages étant surtout sensibles aux prix des produits qu'ils achètent fréquemment. À l'opposé, leur repli récent est probablement à l'origine de l'amélioration passagère du sentiment des ménages sur les prix passés en septembre. (cf. graphique B)

Au total, l'impact attendu sur la consommation des ménages du freinage des prix dans la grande distribution serait de l'ordre de l'évaluation de son effet direct sur le pouvoir d'achat, environ 0,2 point fin 2004, les modélisations économétriques ne mettant pas en évidence, en France, d'influence manifeste de l'opinion des ménages sur leurs décisions de consommation. ■



ÉQUATION RELATIVE À L'OPINION DES MÉNAGES SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX PASSÉS

$$\begin{aligned}
 \text{OPP} = & 0,938 \times \text{OPP-1} + 553 \times \text{ALIMENTATION-1} + 147 \times \text{TABAC} \times \text{IND2001} \\
 & (58,2) \qquad (4,32) \qquad (2,80) \\
 & + 362 \times \text{ÉNERGIE} - 181 \times \text{ÉNERGIE-1} + 5,37 \times \text{IND2002} - 4,02 \\
 & (5,61) \qquad (-2,72) \qquad (4,03) \qquad (-4,79)
 \end{aligned}$$

Période d'estimation : mars 87 - octobre 04, R2 = 0,97, SER = 3,63, DW = 2,22

OPP : opinion des ménages sur l'évolution des prix passés (saldes d'opinion en %)

ALIMENTATION : prix des produits alimentaires

TABAC : prix du tabac

ÉNERGIE : prix des produits énergétiques

IND2001 : indicatrice de valeur égale à un à partir de 2001 et nulle sinon

IND2002 : indicatrice de valeur égale à un de janvier 2002 à août 2002 et nulle sinon

ALIMENTATION, TABAC et ÉNERGIE sont exprimés en variation mensuelle cvs de logarithme.

La statistique de Student est donnée sous chaque coefficient entre parenthèses.

Emploi

Après une baisse sensible en 2003, l'emploi total croîtrait de 0,1% sur l'ensemble de l'année 2004.

C'est surtout l'emploi salarié des secteurs concurrentiels qui renouerait avec la croissance, porté par l'accélération de l'activité du début de l'année, avec 35 000 postes créés au total. Le secteur du tertiaire marchand serait le principal moteur de ces créations d'emplois tandis que l'industrie, en baisse depuis mi-2001, continuerait de débaucher.

En début d'année 2005, le nombre d'emplois salariés continuerait de progresser sur un rythme régulier de 0,1% par trimestre. Ainsi, l'emploi salarié concurrentiel augmenterait-il de 25 000 postes au cours des six premiers mois de l'année prochaine. Compte tenu, par ailleurs, de la stabilisation du nombre de bénéficiaires de contrats d'aide à l'emploi non marchand, l'emploi total serait également orienté à la hausse sur cette période (+57 000 postes).

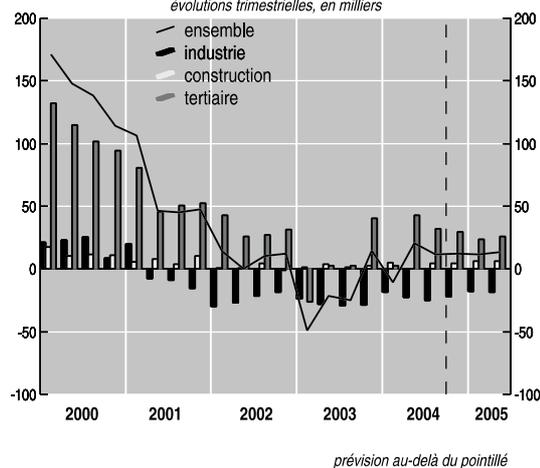
La croissance de l'emploi salarié essentiellement marchand serait régulière à partir du quatrième trimestre de 2004

Après une baisse sensible au cours de l'année 2003 (-0,5% en glissement annuel), l'emploi salarié essentiellement marchand a progressivement renoué avec la croissance en 2004 : environ 35 000 emplois supplémentaires seraient créés sur l'année, soit un glissement annuel de +0,2% (cf. tableau 1). Cette évolution de l'emploi sur la période récente ne fait que refléter le décalage qui apparaît traditionnellement entre le redressement de l'activité et celui des effectifs.

Le premier semestre de 2004 a ainsi enregistré une hausse modeste de l'emploi salarié (+0,1%). Cette croissance s'est confirmée au troisième trimestre (+0,1%) et serait de même ampleur au cours du dernier trimestre de 2004, les gains de productivité apparente se stabilisant autour de 1,7% en rythme annuel (cf. graphique A et encadré 1).

L'emploi continuerait de croître sur un rythme trimestriel de +0,1% au cours du premier semestre de 2005. Environ 25 000 postes seraient ainsi créés sur les six premiers mois de l'année. Cette progression serait principalement due à la consolidation de la croissance de la valeur ajoutée. Elle serait tirée par

1
EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE
DANS LES GRANDS SECTEURS
évolutions trimestrielles, en milliers



les secteurs tertiaire et la construction (cf. graphique 1). L'effet des dispositifs d'aide à l'emploi marchand serait quant à lui modéré (cf. graphique 2 et encadré 2).

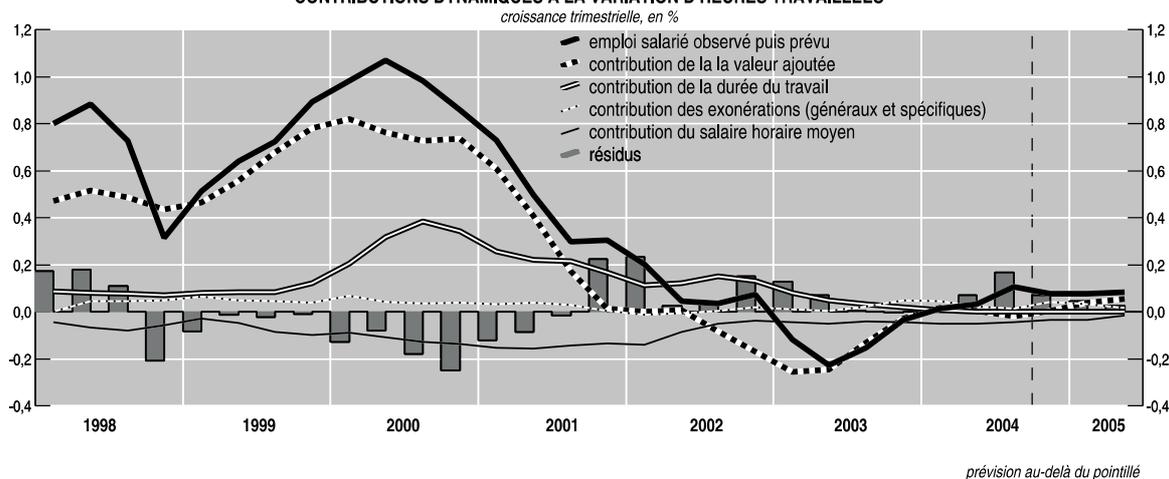
Le recul de l'emploi industriel s'infléchirait sans s'interrompre

Depuis le milieu de l'année 2001, l'industrie connaît une baisse régulière de ses effectifs salariés ; ainsi, près de 110 000 emplois y ont été détruits en 2003. Ce recul persiste en 2004, mais de façon moins marquée : entre -0,5% et -0,6% chaque trimestre (contre -0,7% en moyenne en 2003). En trois trimestres, la baisse est d'environ 65 000 postes.

L'emploi reculerait encore de -0,6% dans ce secteur au quatrième trimestre de 2004, mais le recul serait un peu moins important au cours des deux trimestres suivants (-0,5% par trimestre, cf. graphique 1). Ainsi, moins de 40 000 emplois seraient détruits sur le premier semestre de 2005.

Les gains de productivité par tête dans les industries manufacturières connaîtraient un retournement : après avoir atteint +6,9% au deuxième trimestre de 2004 en glissement annuel, au-dessus de leur tendance de long terme, ils entament une décélération au troisième trimestre, qui devrait se poursuivre par

CONTRIBUTIONS DYNAMIQUES A LA VARIATION D'HEURES TRAVAILLEES



Note :

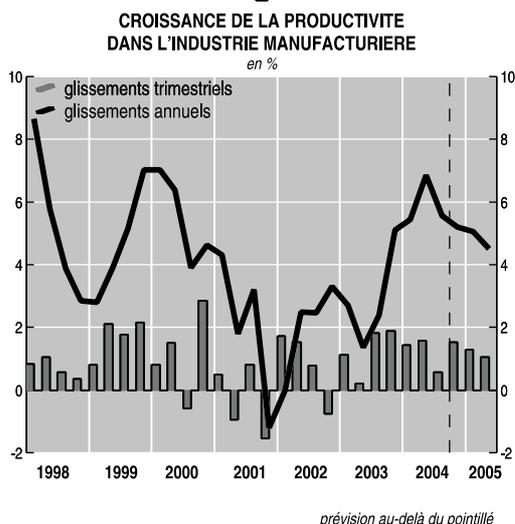
Les contributions sont calculées à partir du modèle économétrique de prévisions de l'emploi salarié de l'Insee (cf. dossier « La reprise se fera-t-elle sans emploi? », note de conjoncture de décembre 2003). Depuis 1998, la durée du temps de travail, en raison de sa baisse, contribue positivement à la progression de l'emploi salarié, tandis que la hausse des salaires a un effet négatif. En 2003, la contribution de la valeur ajoutée, déprimée sur la première moitié de l'année, a été négative, mais redeviendrait positive à la fin de l'année 2004, grâce à la reprise de l'activité. Enfin les dispositifs d'aide à l'emploi marchand ont des effets légèrement positifs sur l'évolution de l'emploi salarié. Les résidus correspondent à la part inexplicée par les déterminants usuels de l'évolution de l'emploi.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements trimestriels (fin de mois) en % - CVS								Glissements annuels en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts				
	2003				2004				2005		2002	2003	2004	2002	2003	2004
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	-0,3	-0,1	-0,2	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	-0,5	0,2	15473	15392	15426
Industrie	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-0,5	-2,3	-2,7	-2,2	4057	3947	3859
Industries agro-alimentaires	0,1	0,0	-0,3	-0,3	0,1	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	0,3	-0,5	-0,9	581	578	573
Énergie	-0,9	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,5	-0,7	-0,5	-0,4	-0,3	-0,7	-1,6	-1,9	242	238	233
Industrie manufacturière	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5	-2,9	-3,2	-2,5	3234	3132	3053
dont :																
<i>Biens de consommation</i>	-1,2	-1,2	-1,1	-0,9	-0,8	-0,6	-0,8	-	-	-	-3,7	-4,2	-	676	647	-
<i>Automobile</i>	0,2	0,1	-0,5	-0,3	-0,6	0,6	-0,6	-	-	-	-1,1	-0,5	-	294	292	-
<i>Biens d'équipement</i>	-0,6	-0,9	-0,7	-0,8	-0,1	-0,6	-0,7	-	-	-	-3,1	-2,9	-	811	788	-
<i>Biens intermédiaires</i>	-0,7	-0,9	-0,9	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-	-	-	-2,7	-3,4	-	1453	1404	-
Construction	0,1	0,3	0,1	0,2	0,4	0,0	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,7	1,2	1270	1279	1294
Tertiaire essentiellement marchand	-0,3	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	1,3	0,2	1,1	10146	10166	10273
dont :																
<i>Commerces</i>	0,2	0,3	-0,1	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	1,1	0,6	1,1	2986	3003	3036
<i>Transports</i>	0,0	-0,3	0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	1,3	-0,3	0,3	1077	1074	1077
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	-0,6	0,0	0,1	0,7	-0,1	0,6	0,4	0,4	0,2	0,2	1,2	0,2	1,3	5367	5375	5446
<i>Activités financières</i>	-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,1	-0,2	0,1	-	-	-	2,2	-0,4	-	717	714	-
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	0,1	-0,2	6752	6761	6747
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	-0,4	0,1	24713	24621	24636

■ Prévision
(1) Secteurs EB-EP

3



la suite. Le glissement annuel de la productivité rejoindrait progressivement son rythme de long terme à l'horizon de la fin juin 2005 (avec +4,5%, cf. graphique 3).

La construction continuerait de créer des postes à un rythme soutenu

Le secteur de la construction a résisté à la baisse de l'emploi salarié en 2003, créant 9 000 emplois. Les créations d'emplois ont encore accéléré en 2004 avec environ 10 000 postes supplémentaires au cours des trois premiers trimestres de l'année. D'après les chefs d'entreprise du secteur, cette accélération serait confirmée lors du quatrième trimestre de 2004 (cf. graphiques 1 et 4). Au total, en cohérence avec la dynamique de ce secteur, près de 15 000 emplois seraient créés sur l'ensemble de l'année dans la construction.

4



Cette orientation très favorable se renforcerait encore en 2005 avec une progression de +0,5% sur chacun des deux premiers trimestres ; le nombre de salariés supplémentaires atteindrait ainsi environ 12 000 à la fin du premier semestre.

Le tertiaire constitue toujours le principal moteur de la croissance de l'emploi salarié

Après avoir timidement augmenté de +0,2% au cours de l'année 2003 (soit +20 000 emplois), l'emploi dans le tertiaire marchand est de nouveau significativement créateur d'emplois en 2004. Près de 80 000 postes y ont en effet été créés au cours des neuf premiers mois, notamment du fait des secteurs « services aux entreprises » hors intérim (+23 000) et « services aux particuliers » (+31 000). Ce dynamisme se confirmerait au quatrième trimestre de 2004 : 30 000 emplois seraient créés dans le secteur tertiaire. Ainsi, les effectifs salariés du secteur tertiaire s'enrichiraient d'environ 110 000 emplois sur l'ensemble de l'année 2004, dont 70 000 dans les services marchands.

Cette croissance de l'emploi tertiaire marchand devrait se poursuivre au premier semestre de 2005 (+0,2% puis +0,3%, cf. graphique 1, pour chacun des deux premiers trimestres). Près de 50 000 emplois seraient donc créés durant cette période, dont plus de 20 000 dans les services marchands.

Après avoir été fortement réduit en 2004, l'emploi salarié dans les secteurs non marchands serait en augmentation au premier semestre de 2005 grâce aux contrats aidés

L'emploi salarié dans le secteur non marchand serait en baisse en 2004 (-0,2% en glissement annuel après +0,1% en 2003 et +1,7% en 2002). Ce recul résulte d'évolutions contrastées. L'emploi non marchand hors dispositifs d'aide serait en hausse en 2004. Cependant, cette hausse serait plus que compensée par la forte baisse observée pour l'emploi non marchand aidé, dans un contexte de réorientation de la politique de l'emploi vers les secteurs marchands.

En effet, le nombre d'emplois jeunes se replierait fortement en 2004, ainsi que le nombre de bénéficiaires d'un Contrat Emploi Solidarité (CES) ou d'un Contrat Emploi Consolidé (CEC). Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis) dans son volet associatif et le Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité (CIRMA) dans son volet non marchand n'ont pas enregistré les montées en charge prévues initialement et n'ont pas ainsi pu compenser la baisse observée dans les autres dispositifs.

Cette tendance s'inverserait début 2005 :

- D'une part, l'emploi non marchand hors dispositifs d'aide poursuivrait son augmentation quoique à un rythme moins élevé. Ceci tiendrait notamment à la poursuite du fléchissement des créations d'emplois dans le secteur privé non marchand entamé début 2004.
- D'autre part, le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé dans le secteur non marchand serait stable sur le premier semestre 2005, alors qu'il avait été en diminution depuis 2003. En effet, selon le projet de loi de Finances 2005, les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand seraient en forte hausse pour 2005, inversant la tendance enregistrée depuis plusieurs années. Le Plan de Cohésion Sociale⁽¹⁾ prévoit une refonte des politiques d'aide à l'emploi (cf. encadré 3) et notamment la création d'un nouveau contrat, le « Contrat d'Avenir » pour lequel 185 000 entrées seraient enregistrées en 2005. Ce contrat s'adresserait aux bénéficiaires

(1) Le projet de loi de programmation de la cohésion sociale est un plan quinquennal (2005-2009) et a été adopté en première lecture par le Sénat et l'Assemblée Nationale.

(2) Cette baisse résulte en partie de la modification du profil des bénéficiaires pouvant accéder à ces contrats.

de minima sociaux (RMI, ASS) et concernerait ainsi certaines personnes orientées actuellement vers les CES et les CEC. Ces deux derniers contrats seraient quant à eux fusionnés en avril 2005 en un seul contrat, le « Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi » (CAE). L'augmentation du nombre de bénéficiaires du Contrat d'Avenir attendu sur le premier semestre de l'année 2005 viendrait ainsi compenser la poursuite des sorties du dispositif « emplois jeunes », ainsi qu'une baisse du nombre de bénéficiaires d'un CES ou d'un CEC (puis CAE)⁽²⁾.

L'emploi total poursuivrait sa hausse au premier semestre 2005

Au final, l'emploi total enregistrerait une légère hausse en 2004 (+15 000). La forte baisse de l'emploi non marchand aidé devrait être, en effet, compensée par la hausse modérée de l'emploi salarié concurrentiel ainsi que par l'augmentation de l'emploi tertiaire non marchand hors dispositifs d'aide.

Au premier semestre de 2005, l'emploi total serait également en hausse, d'environ 57 000 postes. Cette accélération serait essentiellement due à la progression de l'emploi salarié ainsi qu'à l'emploi non marchand, dans un contexte de stabilisation du nombre de bénéficiaires d'un contrat d'aide. ■

ENCADRÉ 1 : UN CYCLE TRADITIONNEL DE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL

Le lien entre activité économique et emploi peut être résumé simplement par la productivité apparente du travail, c'est-à-dire le rapport entre valeur ajoutée et emploi (mesuré en personnes physiques ou en volume d'heures travaillées).

De façon schématique, la productivité du travail est alimentée par l'évolution du progrès technique (il faut moins de personnes pour produire la même quantité). La mesure de ces gains tendanciels est relativement complexe⁽¹⁾. Les rythmes de croissance moyens de la productivité sur longue période peuvent cependant en constituer une bonne approximation.

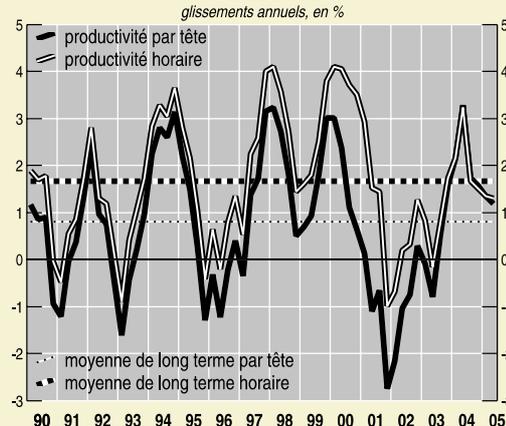
Mais la productivité fluctue également autour de cette tendance suivant la position de l'économie dans le cycle. Ainsi, la productivité du travail tend-elle traditionnellement à accélérer (resp. décélérer) lors des phases de reprise (resp. ralentissement) de la croissance, du fait de l'ajustement avec retard de l'emploi à l'activité.

Les gains de productivité ont connu un ralentissement certain au début des années 1990. De 1990 à 2004, dans les secteurs essentiellement concurrentiels, la productivité apparente du travail par salarié a crû en moyenne de 0,8% par an (contre plus de 2% auparavant). Au cours de cette période, différents facteurs ont contribué à enrichir la croissance en emplois, notamment les exonérations de charges sur les bas salaires, le développement du temps partiel et la baisse du temps de travail. Mais parallèlement, les gains de productivité mesurés en volume horaire de travail et non en personnes physiques sont restés plus importants : 1,7% en moyenne entre 1990 et 2004.

La faible croissance de l'activité entre 2001 et 2003 s'est traduite par une quasi stagnation de la productivité horaire, comme cela avait été le cas en 1993 et 1996 (cf. graphique A).

(1) Cf. « La reprise se fera-t-elle sans emploi ? », note de conjoncture de l'Insee de décembre 2003.

**EVOLUTION DES PRODUCTIVITES HORAIRE ET PAR TETE
DANS LES SECTEURS MARCHANDS NON AGRICOLES**



La reprise de l'activité à la mi-2003 ne s'est pas dans un premier temps transformée en emploi, alors qu'une réconciliation entre progression de la productivité horaire et progression de la productivité par tête s'opérait : les gains de productivité (tant horaire que par tête) ont atteint plus de 3% sur un an à la fin juin 2004, un niveau comparable à la reprise de 1994 et un peu en-deçà (en productivité horaire) de celles de 1997 et 1999.

Depuis, les gains de productivité sont revenus à un niveau légèrement au-dessus de leur moyenne de longue période. Sur un an à la fin septembre, les gains de productivité s'élevaient à 1,7%. Ce rythme ralentirait au cours des prochains trimestres, l'emploi progressant modérément tandis que le taux de croissance de la valeur ajoutée se régulariserait.

Au total, les gains de productivité apparente seraient de 2,1% en moyenne annuelle en 2004, et s'afficheraient à 1,4% en glissement annuel à la mi-2005. ■

L'impact de la politique en faveur de l'emploi marchand serait modéré en 2004

En 2004, la politique en faveur de l'emploi marchand aurait un effet quasi identique à celui de 2003. Les mesures générales d'aide à l'emploi (RTT et exonérations de charges sur les bas salaires) auraient un effet légèrement positif. En particulier, les exonérations de charges sur les bas salaires introduites par la loi « Fillon » permettraient de compenser l'augmentation du coût du travail induite par l'harmonisation des niveaux de Smic mensuels.

Parallèlement, les dispositifs spécifiques d'aide, certes pénalisés par les sorties des bénéficiaires du dispositif d'abattement en faveur du temps partiel (arrêté depuis le 1^{er} janvier 2003), bénéficieraient d'une augmentation des entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE), dans les dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, d'orientation, de qualification et d'adaptation puis contrat de professionnalisation⁽¹⁾) ainsi que dans les dispositifs d'exonérations à l'embauche.

(1) Le contrat de professionnalisation remplace depuis le mois d'octobre 2004 les contrats de qualification (jeunes et adultes), le contrat d'orientation et le contrat d'adaptation. Pour plus de détails, se référer à l'encadré 3.

(2) Voir également l'encadré 3 pour plus de précision sur les changements à venir sur ces deux dispositifs.

En 2005, les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi marchand seraient en augmentation

Les entrées en alternance poursuivraient leur augmentation (environ 460 000 entrées selon les hypothèses budgétaires). Les crédits afférents aux contrats d'apprentissage seraient augmentés et les contrats de professionnalisation enregistreraient un nombre d'entrées comparable à celui attendu en 2004.

Les dispositifs d'exonérations à l'embauche continueraient également à créer des emplois. Notamment, le contrat « jeunes en entreprise » enregistrerait un nombre d'entrées stable par rapport à 2004.

En revanche, le stock de bénéficiaires de l'abattement en faveur du temps partiel poursuivrait sa décrue en 2005 mais à un rythme de plus en plus ralenti.

Enfin, les dispositifs du CIRMA et le CIE seront modifiés à compter d'avril 2005 (voir encadré 3). Les titulaires de minima sociaux seront orientés vers le CIRMA tandis que les autres publics seront orientés vers le CIE⁽²⁾.

Avec environ 30 000 entrées prévues en 2005 pour le CIRMA et 115 000 entrées pour le CIE, ces dispositifs auraient un effet globalement positif sur l'emploi au premier semestre de l'année. ■

La politique d'aide à l'emploi a été profondément modifiée par le Plan de Cohésion Sociale⁽¹⁾, présenté en juin dernier. Outre des modifications intervenant sur certains contrats existants, le changement majeur vient de la simplification d'un certain nombre de dispositifs et de la façon dont les publics sont orientés vers ces contrats. En effet, pour chaque type d'employeur (secteur marchand / non marchand) et chaque type de public (titulaires de minima sociaux / publics en difficulté) ne subsistera qu'un seul contrat :

- un dispositif concernant les bénéficiaires de minima sociaux dans le secteur marchand : le Revenu Minimum d'Activité (RMA)
- un dispositif concernant les bénéficiaires de minima sociaux dans le secteur non marchand : le Contrat d'Avenir
- un dispositif visant les autres publics en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée ou âgés, travailleurs handicapés...) dans le secteur marchand : Le Contrat Initiative Emploi (CIE)
- un dispositif visant les autres publics en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée ou âgés, travailleurs handicapés...) dans le secteur non marchand : le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

En revanche, les autres dispositifs, qui concernent essentiellement les jeunes (alternance, contrat jeune en entreprise...), sont maintenus mais subissent pour certains quelques modifications.

Ainsi le nombre total de dispositifs d'aide à l'emploi baisserait pour passer de 14 à 7 dispositifs en 2005 (voir schéma 1).

Les nouveaux dispositifs

Pour les titulaires de minima sociaux : le Contrat d'avenir et le Revenu Minimum d'Activité (RMA)

Le Contrat d'Avenir :

Ce contrat concernera le secteur non marchand. Il concernera les titulaires des minima sociaux (Revenu minimum d'Insertion (RMI) ou Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)) depuis au moins six mois. Ce contrat donnera lieu à une convention tripartite entre l'Etat, l'employeur et une collectivité territoriale à laquelle adhèrera le bénéficiaire du dispositif. Il prendra la forme d'un contrat à durée déterminée de 6 mois, renouvelable dans la limite de 36 mois. Durant le contrat, devront se dérouler des actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi avec notamment la désignation d'un tuteur pour le bénéficiaire du dispositif. La rémunération minimale est fixée au Smic horaire.

Le Revenu Minimum d'Activité (RMA)

Ce contrat sera recentré sur le secteur marchand. Initialement, ce contrat concernait les titulaires du RMI pendant 12 mois au cours des 24 derniers mois. Afin d'homogénéiser les deux contrats s'adressant aux titulaires de

minima sociaux (contrat d'avenir et RMA), les conditions d'accès seront les mêmes pour les deux contrats. Le RMA concernera donc les bénéficiaires des minima sociaux (RMI ou ASS) depuis au moins six mois. Le contrat de travail est identique à celui des contrats d'avenir en termes de durée et de rémunération. Les droits sociaux des bénéficiaires de ce contrat, jusqu'ici calculés sur une partie seulement du revenu d'activité, seront désormais calculés sur la totalité de ce revenu.

Pour les autres publics en difficulté : le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et le Contrat Initiative Emploi

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) :

Les Contrats Emplois Solidarités (CES) et les Contrats Emploi Consolidés (CEC) seront fusionnés au sein d'un seul dispositif, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Les employeurs seront dans le secteur non marchand. Seront concernés par ce dispositif les publics en difficulté, notamment les chômeurs de longue durée ou encore des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Contrairement aux contrats existants, les titulaires de minima sociaux ne seront plus dirigés vers ce contrat mais uniquement vers le contrat d'avenir, pour le secteur non marchand. En revanche, les acteurs locaux du service public de l'emploi (services déconcentrés du ministère de l'emploi, ANPE), auront une plus grande liberté pour cibler précisément le public auquel le dispositif s'adressera en fonction de la situation du marché du travail local. Le montant de l'aide de l'État pour l'embauche des bénéficiaires, la durée maximale et minimale du contrat de travail, la nature des actions d'accompagnement et de formation et les obligations de l'employeur seront fixées par décret.

Le Contrat Initiative Emploi (CIE) :

A l'image du CAE pour le secteur non marchand, un seul dispositif concernera les publics en difficulté dans le secteur marchand, le Contrat Initiative Emploi (CIE). Les différents dispositifs destinés à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi dans le secteur marchand (dont l'« ancien » CIE), seront ainsi regroupés sous le label unique de « Contrat Initiative Emploi » (même dénomination que l'actuel contrat mais le dispositif est modifié). La durée du nouveau CIE, qui pourra être conclu pour une durée déterminée ou indéterminée, les conditions de renouvellement lorsqu'il s'agit d'un CDD ainsi que le montant maximal de l'aide de l'Etat seront fixées par décret. Comme pour le CAE, les titulaires de minima sociaux qui sont actuellement dirigés vers le CIE seront par la suite dirigés vers le RMA, pour le secteur marchand.

(1) Ce projet de loi a été adopté en 1^{ère} lecture au Sénat ainsi qu'à l'Assemblée Nationale.

ENCADRÉ 3 : LES CHANGEMENTS DE LA POLITIQUE D'AIDE À L'EMPLOI EN 2005

Les dispositifs de stages à destination des chômeurs (SIFE collectif et individuel et SAE) ont été supprimés car jugés inefficaces pour la réinsertion durable des demandeurs d'emploi. En revanche, les quatre nouveaux contrats (CIE, CAE, contrat d'avenir et RMA) devront s'accompagner d'un effort de formation qualifiante plus systématique.

Les modifications apportées en 2005 aux dispositifs existants

Le Contrat de professionnalisation :

Depuis octobre 2004, le contrat de professionnalisation⁽²⁾ a remplacé trois contrats en alternance : les contrats de qualification (jeunes et adultes), d'orientation et d'adaptation. Le contrat de professionnalisation prend la forme d'un CDD ou d'un CDI assorti d'une période de formation comprise entre 6 et 12 mois (il a donc une durée inférieure à celle observée dans les anciens contrats qui s'élevait à 18 mois en moyenne). Cette période peut néanmoins être prolongée jusqu'à 24 mois pour des publics sans qualification ou exigeant une qualification pointue. Le public

concerné regroupe les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi. Le volume d'entrées attendues en 2004 est maintenu pour l'année 2005.

Le Contrat jeune en entreprise :

Le « Contrat jeune en entreprise » est une mesure de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise applicable depuis le 1^{er} juillet 2002. Il prend la forme d'une embauche en CDI dans le secteur marchand à temps plein ou à temps partiel et concerne les jeunes âgés de 16 à 22 ans révolus ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat. L'employeur bénéficie d'une exonération forfaitaire de cotisations patronales à l'embauche. Les modifications prévues pour 2005 au titre de ce contrat concernent le montant de cette aide forfaitaire, qui sera désormais fonction des niveaux de qualification du jeune recruté et du bassin d'emploi.

Le Contrat Emplois jeunes :

Les entrées en « Emplois Jeunes » du secteur non marchand ne sont plus possibles depuis le 1^{er} janvier 2003. Néanmoins, en cas de rupture du contrat avant son terme (cinq ans dans la plupart des cas), il était possible de conclure un nouveau contrat sur le même poste pour la durée restante. En 2005, l'extinction du dispositif est accélérée en supprimant cette possibilité. ■

(2) Dans le cadre de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social (JO du 5 mai 2004).

SCHÉMA 1 - LA SIMPLIFICATION DES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

Actuellement 14 dispositifs	À compter de 2005 7 dispositifs
POUR LES JEUNES	
1 - Contrat d'apprentissage	1- Contrat d'apprentissage
2 - Contrat de qualification ⁽¹⁾	2- Contrat de professionnalisation (depuis octobre 2004) ⁽¹⁾
3 - Contrat d'orientation	
4 - Contrat d'adaptation	
5 - Contrat jeune en entreprise	3- Contrat jeune en entreprise
6 - <i>Civis (volet associatif)</i>	Sera mis en extinction en 2005
7 - <i>Emplois jeunes</i>	Mesure arrêtée depuis le 1 ^{er} janvier 2003 ; plus de reconduction possible
POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ⁽²⁾	
8 - <i>Contrat Emploi Solidarité (CES)</i>	4- <i>Contrat d'accompagnement vers l'emploi (à compter d'avril 2005)</i>
9 - <i>Contrat Emploi Consolidé (CEC)</i>	
10 - Stage individuel de formation	5 - «nouveau» Contrat Initiative Emploi (avril 2005)
11 - Stage collectif de formation	
12 - Stage d'accès à l'emploi	
13 - Contrat Initiative Emploi (CIE)	
POUR LES TITULAIRES DE MINIMA SOCIAUX	
14 - Revenu minimum d'activité : secteur marchand	6- Revenu minimum d'activité (RMA)
secteur non marchand	7- <i>Contrat d'avenir</i>
8 - <i>Contrat Emploi Solidarité</i> ⁽³⁾	Ne concerneront plus ce type de bénéficiaires
9 - <i>Contrat Emploi Consolidé</i> ⁽³⁾	Ne concerneront plus ce type de bénéficiaires
13 - <i>Contrat Initiative Emploi</i> ⁽³⁾	

En italique : dispositifs du secteur non marchand ; les autres sont ceux du secteur marchand

(1) : Ce contrat s'adresse aussi dans une moindre mesure à des adultes.

(2) : Ces dispositifs peuvent aussi s'adresser à des jeunes

(3) : Initialement, ces contrats pouvaient s'adresser à des titulaires de minima sociaux. À compter de 2005, les titulaires de minima sociaux seront orientés vers le RMA pour le secteur marchand et le Contrat d'Avenir pour le secteur non marchand

Chômage

À la fin du mois d'octobre 2004, le nombre de chômeurs s'est établi à 2 685 000 personnes. Après avoir fortement augmenté en 2002-2003, dans un contexte de destruction d'emplois et de ralentissement de l'offre de travail, le taux de chômage au sens du BIT s'est stabilisé depuis l'automne 2003, pour s'afficher à 9,9% à la fin du mois d'octobre 2004.

Alors que le taux de chômage des plus de 25 ans s'est stabilisé ou a légèrement diminué, celui des jeunes a cependant continué d'augmenter, atteignant 21,6% à la fin octobre.

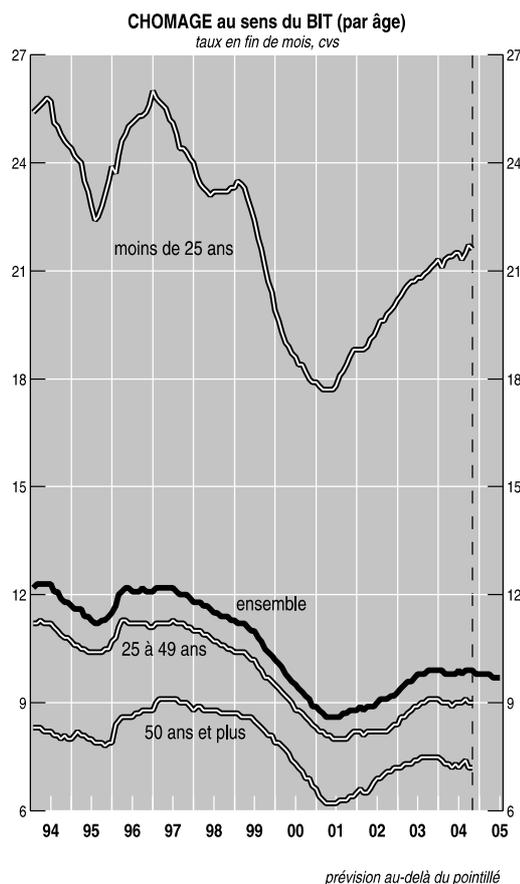
Avec une reprise de l'emploi total sur le second semestre de 2004, le chômage commencerait à s'infléchir à la toute fin de l'année : il s'établirait à 9,8% à la fin du mois de décembre 2004. Cette décrue lente se poursuivrait au cours du premier semestre de 2005, à la faveur de la poursuite de la reprise progressive de l'emploi : il atteindrait 9,7% à la fin juin.

Le taux de chômage est stable depuis un an

Sur le premier semestre de 2004, les variations du chômage ont été assez perturbées. Sous l'effet des modifications du régime d'indemnisation des chômeurs⁽¹⁾, le chômage a en effet tout d'abord baissé sur le premier trimestre de l'année puis est reparti à la hausse de façon modérée au cours des deuxième et troisième trimestres. Fin octobre 2004, le nombre de chômeurs apparaît en légère baisse depuis le début de l'année et sur un an. Le taux de chômage correspondant s'est établi à 9,9%, il a ainsi peu varié depuis l'automne 2003, oscillant entre 9,8 et 9,9% (cf. tableau 1 et graphique 1).

(1) Le régime d'indemnisation des chômeurs a été modifié et mis en application au 1^{er} janvier 2004. Les durées d'indemnisation sont plus courtes et les conditions d'accès plus strictes. De plus, les changements se sont appliqués de façon rétroactive aux bénéficiaires encore indemnifiés au 31 décembre 2003. Ainsi, un nombre important de chômeurs a cessé d'être indemnifié le 1^{er} janvier 2004 et les absences au contrôle observées par l'ANPE pour janvier 2004 se sont fortement accrues, entraînant une baisse inhabituelle des flux de demandeurs d'emploi inscrits. Le calcul des taux de chômage au sens du BIT s'appuyant en partie sur la variation du nombre de certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, le nombre de chômeurs calculé fin janvier est donc en partie sous estimé en raison de l'impact de cette réforme. Suite à l'annulation de la convention Unédic par le Conseil d'État, la réinscription de ces demandeurs d'emploi a entraîné une hausse en miroir du chômage au deuxième trimestre.

1



Contrairement au chômage global, le chômage des jeunes a continué de progresser

Depuis le début de l'année 2004, le chômage des moins de 25 ans continue d'augmenter, quoique à un rythme plus lent qu'en 2003. Ce sont les hommes de cette classe d'âge qui sont les plus touchés (+2,9% de hausse entre fin décembre 2003 et fin octobre 2004, contre +0,6% pour les femmes).

Fin octobre 2004, contrairement aux autres classes d'âge, le taux de chômage des moins de 25 ans est ainsi toujours en progression : avec +0,5 point en un an, il s'établit à 21,6%. Cette hausse peut s'expliquer par la difficulté pour les jeunes à rentrer sur le marché du travail et surtout à obtenir une situation stable. En effet, les jeunes actifs en emploi sont bien souvent en situation « précaire » (CDD, apprentis-

TABLEAU 1 : TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT ⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS										(en %)		
	2003				2004				2005		Moyennes annuelles		
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	2002	2003	2004
Ensemble	9,6	9,8	9,9	9,9	9,8	9,9	9,9	9,8	9,8	9,7	9,0	9,7	9,8
Moins de 25 ans	20,6	20,8	21,0	21,3	21,4	21,5	21,7	-	-	-	19,4	21,1	-
25 à 49 ans	8,7	8,9	9,1	9,1	9,0	9,0	9,0	-	-	-	8,2	8,9	-
50 ans et plus	7,3	7,4	7,5	7,5	7,3	7,2	7,2	-	-	-	6,8	7,3	-

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi en continu parus en avril 2004.

sage, intérim, emploi aidé) : en juin 2004, ils étaient plus de 49% à être dans cette situation⁽²⁾. De plus, s'agissant des contrats aidés pour les jeunes, les entrées en alternance auraient augmenté en 2004, mais les sorties des contrats « emploi jeune » se seraient poursuivies à un rythme soutenu et les entrées en contrat « jeune en entreprise » auraient diminué.

Le chômage des 25 à 49 ans aurait commencé à s'infléchir, comme le chômage des plus de 50 ans grâce aux dispositifs de retrait d'activité

Après avoir fortement augmenté en 2003 (+121 000 chômeurs), le nombre de chômeurs de 25 à 49 ans a diminué de 17 000 personnes environ sur les dix premiers mois de 2004, malgré un emploi salarié encore déprimé. Ainsi, fin octobre 2004, le taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans s'est établi à 9,0%. Si le taux de chômage des femmes de cette tranche d'âge reste toujours supérieur à celui des hommes, ce sont néanmoins elles qui ont le plus profité de la baisse observée en 2004.

Sur le début de l'année 2004, le chômage des plus de 50 ans aurait diminué de 11 000 personnes, soit une diminution du taux de chômage de cette tranche d'âge jusqu'à 7,2% fin octobre. Cette baisse est directement à rapprocher de la montée en charge du dispositif de retraite anticipée en vigueur depuis le début de l'année 2004, dispositif pour lequel les départs enregistrés concernent essentiellement les hommes.

L'augmentation de l'offre de travail aurait été moins importante en 2004 que sur les années passées, du fait des premières vagues de départ à la retraite des classes pleines

L'accroissement de l'offre de travail serait nettement moins fort en 2004 qu'en 2003 (+21 000 contre +109 000, cf. tableau 2)⁽³⁾, essentiellement sous l'effet des départs à la retraite anticipés des personnes ayant eu des carrières longues⁽⁴⁾.

D'une part, la part de la classe d'âge la plus active (25-49 ans) dans la population totale a continué de diminuer, en lien avec le vieillissement de la population. Ainsi, la population active tendancielle continue de ralentir en 2004 (+108 000 en 2004 après +125 000 en 2003).

En outre, l'effet de flexion⁽⁵⁾ aurait été faible sur l'ensemble de l'année 2004, décourageant environ 3 000 personnes supplémentaires d'entrer sur le marché du travail (contre 28 000 en 2003).

Mais surtout, les dispositifs de retrait d'activité (préretraites, départs en retraite anticipée et stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs)⁽⁶⁾ ont fortement contribué au ralentissement de la population active. Leur effet net serait de -84 000 personnes en 2004 contre +12 000 en 2003. Pour autant, deux phénomènes opposés sont à l'origine de cette évolution :

- Le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation⁽⁷⁾ serait en baisse pour l'année 2004. Il en serait de même pour le nombre de bénéficiaires de dispositifs de préretraite tels que l'Arpe⁽⁸⁾ et l'ASFNE⁽⁹⁾.

(2) Source : enquête emploi en continu.

(3) Les évolutions de la population active « potentielle » sont composées des variations de la population active tendancielle, des effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites, retraites anticipées).

(4) Pour plus de détails sur le dispositif de départ en retraite anticipée, se reporter au dossier thématique « Quel ralentissement de la population attendre en 2004 ? » publié dans la note de conjoncture de décembre 2003.

(5) Lorsque la conjoncture est mal orientée, une partie de la population renonce à entrer sur le marché du travail : c'est l'effet de flexion.

(6) Si le stock de bénéficiaires des dispositifs de retrait d'activité augmente, la population active tendancielle en est diminuée d'autant. À l'inverse, s'il diminue, la population active tendancielle augmente.

(7) Sont comptés ici les Stages d'insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE) individuels ou collectifs ainsi que les Stages d'Accès à l'Emploi (SAE).

(8) Allocation de Remplacement Pour l'Emploi.

(9) Allocation Spéciale du Fond National pour l'Emploi.

TABLEAU 2 : BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

(cvs, en milliers)

	Glissements annuels				Glissements semestriels						
	2001	2002	2003	2004	2002		2003		2004		2005
					1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.
(1) Population active tendancielle	191	150	125	108	80	70	63	61	58	49	39
(2) Effets de flexion du chômage	3	-23	-28	-3	-9	-14	-20	-8	-4	1	4
(3) Effet retrait d'activité	45	58	12	-84	31	28	8	3	-36	-48	-13
<i>dont : Préretraites</i>	43	45	12	9	27	19	9	4	6	3	5
(4) Offre de travail potentielle = (1)+(2)+(3)	239	185	109	21	102	83	52	57	18	3	30
(5) Emploi total	258	147	-92	15	87	60	-67	-25	-5	20	57
<i>dont : Emploi salarié EB-EP</i>	246	37	-81	34	14	23	-70	-11	10	24	25
<i>Emploi non marchand aidé</i>	-18	-13	-102	-101	17	-29	-47	-55	-58	-44	-2
(6) Contingent	-24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(7) Chômeurs BIT	9	152	183	-32	57	96	130	53	-22	-10	-28
(8) Population active observée	242	299	92	-17	143	156	64	28	-27	10	30
(9) Défaut de bouclage = (8)-(4)	4	114	-17	-38	41	73	12	-29	-45	7	0

Préviation

- À l'inverse, le stock de bénéficiaires du dispositif Cats⁽¹⁰⁾ augmenterait à nouveau en 2004. Mais c'est surtout la possibilité de départ anticipé en retraite pour carrières longues qui jouerait sur la population active. En effet depuis le 1^{er} janvier 2004, de nouvelles règles ont été instituées pour permettre aux actifs ayant commencé à travailler jeunes et ayant eu des carrières longues de partir à la retraite avant 60 ans, sous certaines conditions. L'impact de la montée en charge de ce dispositif sur la population active aurait été de l'ordre de 100 000 personnes sur l'ensemble de l'année 2004.

Le taux de chômage serait en diminution, pour atteindre 9,8% à la fin de 2004 et 9,7% à la fin du premier semestre de 2005

En 2005, même s'il suit toujours une tendance à la baisse, l'accroissement de l'offre de travail serait un peu plus élevé qu'en 2004 (+ 30 000 sur le premier semestre).

La population active tendancielle continuerait de ralentir en 2005 (+39 000 sur le premier semestre de 2005 contre +49 000 sur le second semestre de 2004). Néanmoins, la réforme des retraites de 2003, via l'effet de la surcote, inciterait une partie des personnes pouvant partir en retraite en 2005 à différer leur départ et donc à rester en activité. La population active tendancielle pour 2005 se trouverait donc légèrement augmentée par l'impact de cette réforme.

L'effet des retraits d'activité jouerait dans le sens d'une baisse de la population active. Néanmoins, deux mouvements opposés seraient à l'oeuvre :

- Le repli des préretraites et des stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs contribueraient à augmenter la population active. D'une part, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation serait en nette baisse à l'issue du premier semestre de 2005 suite aux dispositions du Projet de Loi de Finances 2005. D'autre part, le nombre de bénéficiaires des dispositifs de préretraite tels que l'Arpe, l'ASFNE et le dispositif Cats diminuerait également.
- Mais la possibilité de départ anticipé en retraite continuerait d'avoir un impact sur la population active. Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2004, la montée en charge a été rapide et l'effet serait prépondérant en 2004. Toutefois, de nombreuses personnes seraient encore éligibles en 2005 et ainsi, ce dispositif aurait un effet plus ténu qu'en 2004 mais encore important : 27 000 personnes quitteraient la population active sur le premier semestre de l'année.

Enfin, en raison de l'amélioration de la conjoncture de l'emploi, les effets de flexion deviendraient positifs sur le premier semestre de 2005, encourageant ainsi près de 4 000 personnes à entrer sur le marché du travail.

Ainsi, dans un contexte de reprise ralentie de l'emploi total sur le second semestre de 2004 et en 2005, le taux de chômage au sens du BIT poursuivrait une lente décroissance. De 9,9% à la fin du mois d'octobre 2004, le taux de chômage diminuerait pour s'établir à 9,8% à la fin du mois de décembre 2004, puis à 9,7% à la fin du mois de juin 2005. ■

(10) Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés.

Salaires

Le Salaire Mensuel de Base (SMB)⁽¹⁾ aurait légèrement accéléré au troisième trimestre de 2004, progressant de 2,6% en glissement annuel. Ce chiffre s'inscrit ainsi dans la progression régulière observée depuis la mi-2001 (entre 2,4% et 2,6%).

Néanmoins, la hausse passée de l'inflation et, dans une moindre mesure, la revalorisation des minima légaux intervenue au mois de juillet 2004, contribuerait à alimenter la hausse des salaires jusqu'au premier trimestre de 2005. Au deuxième trimestre, le glissement annuel du SMB tendrait cependant à diminuer légèrement, à la faveur de la modération des prix à la consommation.

Le profil d'évolution du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) suivrait de près celui du salaire mensuel à l'horizon de la mi-2005 ; il incorporerait en plus les rémunérations des heures supplémentaires effectuées au cours de la phase de reprise de l'activité. En terme de pouvoir d'achat, la croissance du SMPT atteindrait environ 1% en glissement annuel à la fin du premier semestre.

La légère accélération du salaire mensuel de base au troisième trimestre 2004 se confirmerait jusque mi-2005

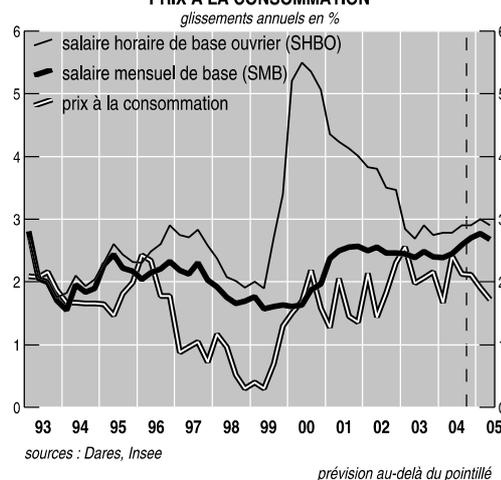
Le Salaire Mensuel de Base (SMB) aurait légèrement accéléré au troisième trimestre de cette année (cf. graphique 1). En effet, selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle Acemo, le glissement du SMB aurait progressé à 2,6% en septembre 2004 contre 2,5% un an plus tôt.

La progression du Salaire Horaire de Base Ouvrier (SHBO) suit désormais presque exactement celle du salaire mensuel. Ce phénomène tient au fait que, depuis septembre 2002, la durée collective moyenne du travail⁽²⁾ dans les entreprises du secteur concurrentiel non-agricole de dix salariés et plus est restée pratiquement inchangée autour de 35,6 heures hebdomadaires.

(1) Salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés et plus du secteur concurrentiel non agricole. Source : enquête Acemo du ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale.

(2) Il s'agit d'une durée moyenne contractuelle, qui ne tient pas compte des fluctuations conjoncturelles de la durée du travail (chômage partiel, heures supplémentaires, congés, absences pour maladie, etc. ...).

1
SALAIRES MENSUELS, SALAIRES HORAIRES ET
PRIX A LA CONSOMMATION



Cette accélération aurait principalement découlé de la hausse passée de l'inflation (2,4%⁽³⁾ au printemps), laquelle aurait été en partie intégrée dans les revalorisations salariales.

Elle aurait par ailleurs été confortée par la poursuite des fortes revalorisations des minima légaux, induites par la convergence des salaires minimaux horaires⁽⁴⁾ : +4,3% en moyenne au 1^{er} juillet 2004 après +3,8% au 1^{er} juillet 2003 dans les entreprises d'au moins 10 salariés et plus (cf. tableau 2).

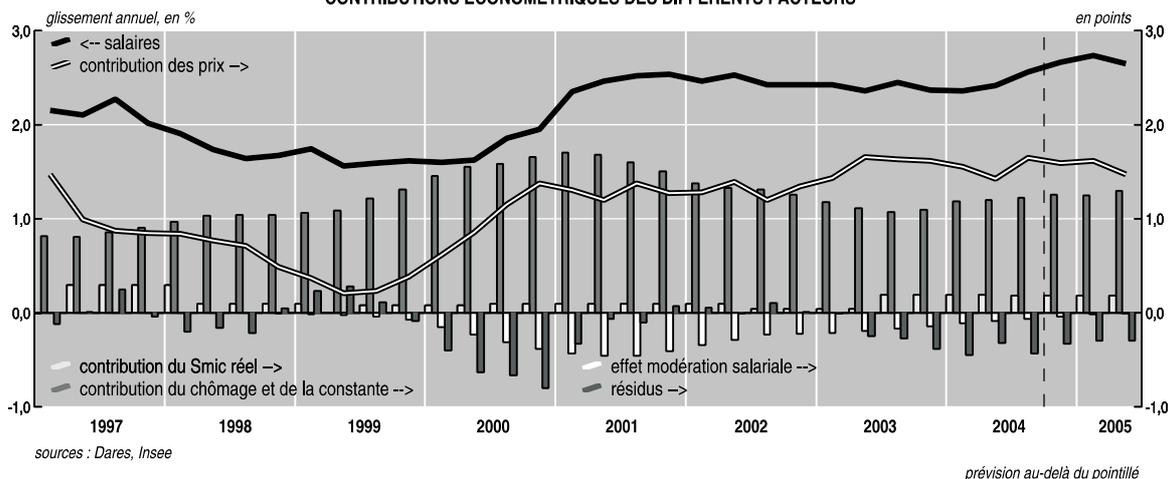
Le glissement annuel du SMB devrait atteindre 2,8% au premier trimestre 2005. Cette nouvelle accélération des salaires serait en ligne avec l'inflation enregistrée jusqu'au deuxième trimestre 2004. Elle tiendrait également à l'amélioration progressive de la situation sur le marché du travail, dans un contexte de léger infléchissement du chômage (cf. graphique 2).

Les salaires décélèreraient légèrement en juin 2005 (+2,7%), principalement sous l'effet de la baisse de l'inflation. Compte tenu d'une évolution de l'indice des prix en glissement annuel de 1,7% environ, le

(3) Glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, tous ménages, y compris tabac

(4) Il s'agit d'une des conséquences de la loi n°2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi (loi Fillon) : cf. encadré "Les dispositions d'assouplissement des 35 heures", Note de conjoncture de décembre 2002, p.83.

TAUX DE CROISSANCE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE ET CONTRIBUTIONS ECONOMETRIQUES DES DIFFERENTS FACTEURS



Note :

Les contributions sont calculées à partir du modèle économétrique de prévisions des évolutions de salaires de l'Insee (cf. dossier « Prévoir l'évolution des salaires en France », note de conjoncture de mars 2002). Les effets de la modulation salariale entraînée par la réduction du temps de travail sont estimés par ailleurs, à partir de données sur la durée moyenne du travail obtenue par l'enquête Acemo. Les résidus sont constitués de la part inexpliquée par les déterminants usuels de l'évolution des salaires (l'évolution des prix, le taux de chômage et l'évolution des minima légaux) et par les effets des dispositions légales sur le temps de travail (lois « Aubry » et « Fillon »).

gain de pouvoir d'achat du SMB devrait atteindre 0,9% en glissement annuel à la fin du 1^{er} semestre 2005 après 0,8% fin 2004 et 0,2% fin 2003.

La reprise de la croissance aurait soutenu la progression du salaire moyen par tête en 2004

Le Salaire Moyen Par Tête (SMPT) tient compte de la dynamique propre aux salaires des très petites entreprises, des variations des primes et des heures supplémentaires et intègre également les effets de structure (effets de noria⁽⁵⁾, modification de la répartition des effectifs par niveau de postes...). Il aurait fortement accéléré en 2004 pour atteindre 2,6% en glissement annuel contre 1,9% en 2003. Cette progression s'explique par la hausse du salaire de base, et surtout par la reprise de la croissance économique, favorable à l'octroi de primes et au basculement de temps partiels à des temps complets.

A l'horizon de la mi-2005, le profil d'évolution du SMPT suivrait de près celui du salaire mensuel de base. Il s'afficherait à 2,5% en glissement annuel, permettant un gain de pouvoir d'achat proche de 0,8% dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles.

Dans la fonction publique, aucune revalorisation indiciaire n'est actuellement prévue d'ici la fin du premier semestre 2005

Après une revalorisation de 0,5% en janvier 2004, aucune hausse du point d'indice de base de la fonction publique d'Etat n'est actuellement prévue.

Suite à la revalorisation du Smic au 1^{er} juillet 2004, le minimum garanti de la fonction publique a été revalorisé de 0,8% (passage de l'indice majoré 261 à 263). Cependant, compte tenu du faible nombre d'agents concernés, cette augmentation aurait eu un impact négligeable sur le traitement moyen de base des fonctionnaires d'Etat.

Contrairement à l'indice des traitements de base, le salaire moyen par tête (SMPT) prend en compte l'ensemble de l'évolution de la rémunération des agents, en particulier les mesures catégorielles, les promotions individuelles et les effets de structure. Dans les administrations publiques, le SMPT progresserait de 2,7% en glissement annuel en fin d'année 2004, contre 2,6% un an plus tôt. A la mi-2005, le SMPT progresserait de 2,9% en glissement annuel, sous l'effet notamment de la diminution du nombre d'emplois aidés dans le secteur public⁽⁶⁾. ■

(5) L'effet de noria correspond au remplacement de salariés, principalement en fin de carrière, par des salariés dont le salaire est généralement plus faible. Son impact sur le salaire moyen est donc négatif.

(6) Tout d'abord, une partie des emplois aidés ne donne pas lieu à des salaires mais à des prestations sociales. Leur suppression entraîne donc une baisse de l'emploi mais pas de la masse salariale, ce qui rehausse les salaires. Ensuite, la baisse des emplois aidés donnant lieu au versement de salaires conduit à un effet de structure sur le salaire moyen par tête. En effet, la disparition d'emplois parmi les moins rémunérés augmente le salaire moyen.

TABLEAU 1 : INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT, INDICE DU SALAIRE MENSUEL BRUT DE BASE ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE

(évolution en %)

	Glissements trimestriels						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2004				2005		2002	2003	2004	2002	2003	2004
	1 ^{er} T	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T	2 ^e T.						
Données non CVS (en fin de mois)												
Indice des traitements bruts de la Fonction publique	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,5	1,4	0,7	0,5
Indice brut en pouvoir d'achat	-0,3	-0,6	-0,2	-0,5	-0,6	-0,4	-1,0	-2,2	-1,6	-0,5	-1,3	-1,6
Salaire mensuel de base (SMB) ⁽¹⁾												
SMB en pouvoir d'achat	0,0	0,0	0,7	-0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,6	0,6	0,3	0,4
SMIC (horaire)												
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures) ⁽²⁾	0,0	0,0	2,7	0,0	0,0	0,0	1,8	2,2	2,7	2,3	2,0	2,5
Indice des prix à la consommation (tous ménages, y compris tabac)	0,8	0,6	0,2	0,5	0,6	0,4	2,3	2,2	2,1	1,9	2,1	2,1
Données CVS (moyennes trimestrielles)												
Salaire moyen par tête (SMPT)												
- dans les administrations publiques (APU) ⁽³⁾	0,8	0,6	0,8	0,5	0,8	0,8	3,8	2,6	2,7	4,4	2,8	2,5
- dans le secteur marchand non agricole (SMNA) ⁽⁴⁾	0,9	0,4	0,6	0,7	0,6	0,6	2,2	1,9	2,6	2,1	1,7	2,5

Prévision

- (1) Le salaire mensuel de base (SMB) est mesuré par l'enquête Acemo et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.
 (2) Moyenne des garanties mensuelles pondérée par les effectifs en bénéficiant.
 (3) Contrairement au SMB, le SMPT tient compte de la dynamique propre aux salaires des très petites entreprises, des variations des primes et des heures supplémentaires, et intègre également les effets de structure.
 (4) Contrairement à l'indice des traitements de la Fonction publique, le SMPT tient compte de l'ensemble de l'évolution de la rémunération des agents, en particulier des mesures catégorielles, des promotions individuelles et des effets de structure.

TABLEAU 2 : UNE REVALORISATION MOYENNE DES MINIMA LEGAUX PARTICULIEREMENT ELEVEE EN 2004

Revalorisations du Smic et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) en %

	Revalorisation au 1 ^{er} juillet de l'année...					Montant mensuel brut 2004 en €
	2000	2001	2002	2003	2004	
Entreprises passées aux 35 heures...						
... entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999 (GMR1)	+1,45 %	+ 2,85 %	+ 1,8 %	+ 3,2 %	+ 3,7 %	1 178
... entre le 1 ^{er} juillet 1999 et le 30 juin 2000 (GMR2)	+1,45 %	+ 2,85 %	+ 1,8 %	+ 2,8 %	+ 3,3 %	1 184
... entre le 1 ^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2001 (GMR3)	---	+ 2,85 %	+ 1,8 %	+ 2,2 %	+ 2,7 %	1 190
... entre le 1 ^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2002 (GMR4)	---	---	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 2,3 %	1 195
... depuis le 1 ^{er} juillet 2002 (GMR5)	---	---	---	+ 1,6 %	+ 2,1 %	1 198
Smic horaire dans les entreprises à 35 heures	+ 3,2 %	+ 4,05 %	+ 2,4 %	+ 5,3 %	+ 5,8 %	1 153
Smic horaire dans les entreprises à 39 heures	+ 3,2 %	+ 4,05 %	+ 2,4 %	+ 5,3 %	+ 5,8 %	1 285
Moyenne des revalorisations pour les salariés rémunérés au niveau des minima légaux (1)						
Entreprises de 10 salariés et plus	+ 2,5 %	+ 3,5 %	+ 2,0 %	+ 3,8 %	+ 4,3 %	
Toutes entreprises	+ 2,7 %	+ 3,7 %	+ 2,1 %	+ 3,9 %	+ 4,4 %	

(1) Estimation réalisée à partir des enquêtes ACEMO du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale : enquête annuelle sur les bénéficiaires des minima légaux au 1^{er} juillet 2003.